

314

Vol. 46, No 4 - Sept 2020

JOURNAL

Epik *Cacouna*



K A G W A N A K

ACTUALITÉS

En Santé et en Sécurité chez nous !

3 CAHIERS À DÉBROCHER

- CAHIER COVID-19 (pp.13 à 16)
- DOSSIER *Les bienfaits du fleuve* (pp.11-12, 17-18)
- CAHIER DES SERVICES AUX CACOUNOIS (feuillet central)



NOUVEAU: CHRONIQUE JURIDIQUE

Une rentrée scolaire sécuritaire, pp. 9-10

■ Zone scolaire
* Corridors scolaires

CAMPAGNE MEMBERSHIP AUTOMNALE - 22 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

UNE CONTRIBUTION DE 5.\$ À L'EPIK est un geste d'ENCOURAGEMENT et d'APPUI,
mais aussi une AIDE FINANCIÈRE pour absorber l'augmentation des coûts
et nous permettre de vous l'offrir encore GRATUITEMENT. **MERCI !**

DÉPOSEZ VOTRE 5.\$ DANS LA BOÎTE PRÉVUE AU MARCHÉ DESBIENS & FILS

314

Vol. 46, No 4 - Sept 2020

JOURNAL

Epik *Cacouna*

KAGWANAK

ACTUALITÉS

En Santé et en Sécurité chez nous !

3 CAHIERS À DÉBROCHER

- CAHIER COVID-19 (pp.13 à 16)
- DOSSIER *Les bienfaits du fleuve* (pp.11-12, 17-18)
- CAHIER DES SERVICES AUX CACOUNOIS (feuillet central)



NOUVEAU: CHRONIQUE JURIDIQUE

Une rentrée scolaire sécuritaire, pp. 9-10

■ Zone scolaire
* Corridors scolaires

CAMPAGNE MEMBERSHIP AUTOMNALE - 22 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

UNE CONTRIBUTION DE 5.\$ À L'EPIK est un geste d'ENCOURAGEMENT et d'APPUI,
mais aussi une AIDE FINANCIÈRE pour absorber l'augmentation des coûts
et nous permettre de vous l'offrir encore GRATUITEMENT. **MERCI !**

DÉPOSEZ VOTRE 5.\$ DANS LA BOÎTE PRÉVUE AU MARCHÉ DESBIENS & FILS

sommaire

Vol. 46, no 4- Sept 2020

- 2 sommaire
- 3 édit / corpo
- 4 chron. idées / fabrique
- 5 fermières / chr. migrateur
- 6 nouvelle (finale)
- 7 chronique métisse / l. magique
- 8 caisse desjardins / pub xplorner
- 9 chronique juridique
(11-12, 17-18) - dossier *les bienfaits*
(13-15) - info et pub covid19
- 16 Sur Facebook / marées automne
- 19 municipalité
- 23 mot mairesse
- 24 co-éco bac brun / prév-suicide
- 25 info aînés / poème *tremblements*
- 26 page santé
- 27 babillard / biblio
- 28 programmation loisirs

+ (distribution locale)
notre cahier des services 2020



NOTRE COUVERTURE

* Photo satellite de Cacouna, montrant le secteur central du village, avec indication des noms de rues et délimitant la zone et les corridors scolaires.
Photo: Google Earth



à la une

**EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ
... POUR LA SUITE DES CHOSES**
Pages 3+

3 CAHIERS À DÉBROCHER
DOSSIER BIENFAITS DU FLEUVE...
PAGES 11-12, 17-18
CAHIER COVID-19
PAGES 13-16
CAHIER CENTRAL DES SERVICES

CHRONIQUE JURIDIQUE
UNE RENTRÉE SCOLAIRE SÉCURITAIRE
Pages 9-10

PARUTIONS À VENIR
Première date: réception matériel
2^e date: distribution

#315 - OCT 22 / 29
#316 - DÉC 10 / 17
#317 - FEV 4 / 11
#318 - AVR 8 / 15
#319 - JUIN 10 / 17



Journal EPIK de Cacouna

- **JOURNAL EPIK DE CACOUNA**, www.journalepik.com
C.P.2025, Cacouna, G0L 1G0, Qc. « epik@videotron.ca »
- **TIRAGE**: 1050 exemplaires, 6 fois / an
- **DISTRIBUTION**:
Cacouna (GRATUIT). Abonnement extérieur (12.\$ / an).
MEMBERSHIP: 5.\$ / an - Campagne automnale sept. à déc.
- **PUBLICITÉ LOCALE**: CARTES D'AFFAIRES: 70.\$ / an.
AU NUMÉRO: PAGE ARRIÈRE: 200.\$;
PAGE INTÉRIEURE: 140.\$, 1/2: 70.\$, 1/4: 35.\$, 1/8: 20.\$.
- **Contactez Yvan Roy** (418.862.3061, laissez le message) ou envoyez un courriel à epik@videotron.ca.
- **CONSEIL D'ADMINISTRATION**:
Yvan Roy, prés.coord.; Marielle Perron, v.prés.; Christine Belliveau sec.
- **DÉPOT LÉGAL**: Bibliothèque Nationale du Québec, et du Canada,
ISSN 0836-8848. Envoi de publication canadienne - no 488216.
- **POLITIQUE D'INFORMATION**:

Le journal EPIK appartient à la population cacounoise et chacun/chacune peut y participer et s'y exprimer librement par des opinions, chroniques, compte rendus, nouvelles, etc.
La rédaction se réserve le droit de corriger le français, pour une meilleure lecture ou compréhension, et de refuser ou de faire modifier tout article qui ne respecte pas les objectifs du journal.

L'EPIK est
membre de



NOS PUBLICATIONS SONT DISPONIBLES

MARCHÉ DESBIENS & FILS,
DÉPANNEUR KAKOU, BUREAU MUNICIPAL
OU DIRECTEMENT À L'ÉDITEUR:

journalepik.com - epik@videotron.ca



**CAMPAGNE
MEMBERSHIP
JOURNAL EPIK**
UTILISEZ CETTE BOÎTE
AU MARCHÉ
DESBIENS & FILS



Le journal EPIK a reçu, pour l'année 2020, une aide au fonctionnement de 10 857 \$ du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme de soutien aux médias communautaires.



Après six mois de confinement, distanciation, situations familiales et sociétales exceptionnelles, nouvelles quotidiennes des bouleversements, maladies et décès à travers le monde et dans nos régions, nous avons chacun des efforts à faire, à bien des niveaux, pour garder la santé et être en sécurité chez nous. Pour la suite des choses, une approche et des solutions nouvelles devront être trouvées.



Corpo de DÉVELOPPEMENT

Nous avons mentionné dans l'EPIK de juin que, *compte tenu de la situation exceptionnelle qu'a entraînée la pandémie, les OBNL qui n'ont pu tenir leur Assemblée générale annuelle dans les temps prescrits (la nôtre était prévue le 25 mars) se voient autorisés à la reporter ultimement jusqu'à la fin 2020, et de façon virtuelle.*

Il était alors prévu de la tenir possiblement en septembre et nous invitions toute personne intéressée à nous fournir son adresse courriel avant la fin août pour que nous lui fassions parvenir, au début septembre, la date, l'heure et les modalités pour s'inscrire à la rencontre virtuelle, probablement par ZOOM. N'ayant reçu que 3 courriels de personnes intéressées à y assister, je crois nécessaire, à ce moment-ci, de préciser l'importance et le contexte particulier de cet A.G.A.

Les activités récurrentes de 2020 de la Corporation, soit *le Nettoyage des berges, les dons-échanges d'arbres et plants, Deux Nations, Une Fête, Journées de la Culture*, ont toutes été annulées et on ne peut savoir encore avec précision s'ils devront l'être à nouveau dans le futur ou quelle orientation il faudra prendre.

La Corporation de développement de Cacouna (incorporée au printemps 2012) a pour mission de promouvoir le dynamisme de la communauté et de créer un climat favorable à l'émergence de projets. Le plan d'action 2020-2021 de la Corporation comprend 4 volets:

- 1- Social et communautaire 2- Culture et tourisme
- 3- Entrepreneurat 4- Communication et partenariats.

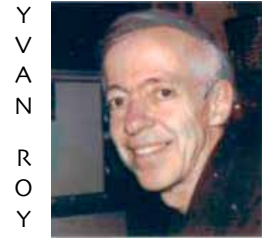
L'application de chacun de ces volets est à reconsidérer en contexte de pandémie. *La mise en oeuvre du plan d'action repose essentiellement sur la participation citoyenne de la communauté. Toutes les nouvelles initiatives permettant le développement de Cacouna sont les bienvenues.*

En 2012-2013, l'optique de formation de la Corporation était de fournir un support légal aux initiatives citoyennes en les appuyant et les accompagnant, comme organisme parrain, pour les demandes de subvention aux divers paliers de gouvernements (fédéral, provincial, régional). Et nous avions en chantiers, à cette époque, la refonte des circuits patrimoniaux physiques et la mise en oeuvre et la réalisation des circuits en mode balado (virtuel). Ces projets ont nécessité 5 années de travail des membres du comité avant d'être finalisés, mais nous avons pu récolter près de 50 000\$ de subventions diverses pour les réaliser. La Corpo a pu également parrainer le comité d'organisation de l'événement interculturel «Deux Nations, Une Fête», partenariat entre la Nation malécite (Pow Wow) et Cacouna (Festival historique) permettant au comité l'accès à une subvention annuelle de *Patrimoine canadien*, subvention qui s'est répétée d'année en année jusqu'à ce jour.

À noter également que la Corporation comptait, jusqu'en 2015, sur un support exceptionnel d'une agente de développement dont la Municipalité disposait à l'époque pour un plus grand nombre d'heures qu'actuellement.

Comme président actuel de la Corpo de développement, je vous invite à prendre connaissance des infos qui suivent pour adapter l'orientation, les projets et les actions de la corporation en fonction des limitations actuelles et des énergies disponibles.

C'est par l'action et la mobilisation que la motivation se nourrit et c'est dans le respect et l'harmonie qu'une communauté grandit.



Les administrateurs 2019-2020 de la Corporation sont:

Yvan Roy, prés. (2019-2021)
Luc Hallé, v.-prés. (2019-2021)
France Dionne, secr. (2019-2021)
Serge Forest, trés. (a quitté début 2020)
Hélène Leclerc, adm. (fin de mandat, ne se représente pas)
Georges Pelletier (fin de mandat, est rééligible)
Francine Côté, adm. déléguée de la Municipalité.

Et l'agente de développement rural attirée à notre municipalité est Aline Jestin et, même avec peu d'heures d'attribution, elle est d'une grande aide à plusieurs niveaux.

Les projets majeurs pour lesquels on avait obtenu plusieurs milliers de dollars de subventions extérieures étant terminées ou susceptibles de prendre une nouvelle orientation, le prochain C.A. aura à reformuler ses objectifs et ses moyens d'action, et ce, à mon avis, en partenariat avec la Municipalité et un support technique et matériel accru de cette dernière, tout en gardant le statut d'organisme sans but lucratif.

Pour la suite des choses et pour alléger la lourdeur de la tâche des administrateurs qui pilotent eux-mêmes les projets en cours, je suggère de réduire au plus simple le Plan d'action pour cibler, comme actions à privilégier, les projets citoyens pour lesquels il y a déjà une énergie commune qui se manifeste et des citoyens volontaires pour l'accomplir.

Vu cette nouvelle conjoncture et ne pouvant m'impliquer dans de nouvelles activités autrement qu'en en couvrant les actions à travers mon implication continue au Journal EPIK, je prévois laisser la présidence et rendre disponible le poste d'administrateur tout en veillant à assurer le transfert de tous les documents administratifs passés et présents aux membres du nouveau C.A. Je resterai aussi en contact pour faciliter la transition et participerai bien sûr à la diffusion des actions à venir.

La tenue de l'AGA 2020 aura donc lieu en octobre, plutôt qu'en septembre. Je refais donc l'invitation: toute personne, de Cacouna, désireuse de recevoir en PDF, dès maintenant, les infos habituellement distribuées aux AGA (Plan d'action 2020-2021, Rapport d'activités 2019, Bilan et résultats financiers 2019, Procès verbal de l'AGA 2019) et intéressée à recevoir, une fois la date fixée, les détails sur l'AGA virtuelle 2020 (date, heure, ordre du jour et infos de connexion) pour possiblement y assister, faites-moi parvenir votre nom, adresse postale et courriel (et numéro de téléphone si vous ne disposez pas d'une connexion internet).

ENVOYER COURRIEL AVANT LE 30 SEPTEMBRE À :

YVAN ROY (Prés.) epik@videotron.ca
418-862-3061

O
U
T
I
L
H
È
Q
U
E

« des idées pour Cacouna »

Je ne pense pas me tromper en affirmant que nous avons tous, un jour ou l'autre, eu besoin d'emprunter ou un outil, ou une voiture, ou un livre, ou une remorque, ou etc.

Dans le même sens, n'avons-nous pas tous des objets qui ne nous servent qu'une fois de temps en temps et donc, qui dorment la plus longue partie de leur vie utile dans le garde robe ou dans le garage ?

Parlons « tondeuse ». Elle sert seulement quelques fois dans l'été, non ? Pour la plupart d'entre nous, c'est un achat considérable et indispensable, mais plus souvent qu'autrement, sous-utilisé.

Pour faire écho à cette observation - que je ne suis visiblement pas la seule à faire, il existe une panoplie d'initiatives dans le monde (dont plusieurs au Québec) inspirées par l'idée de partage de biens et de services. Elles sont parfois initiées par les citoyens, d'autres fois par des organismes, ou bien par la municipalité!

UNE « OUTILHÈQUE »
À CACOUNA ?

L'Outilhèque

Avez-vous déjà entendu parler de l'Outilhèque ? Cette bibliothèque d'outils a été mise en place par l'atelier coopératif *La Patente*, à Québec. Ce concept, qui s'est aussi développé dans plusieurs collectivités du Québec, propose à ses membres la possibilité d'emprunter une panoplie d'outils en tous genres pour de petits et grands travaux. Grâce aux frais d'abonnement - qui sont d'ailleurs très abordables, la bibliothèque peut acheter, entretenir et réparer les outils au besoin.

À Cacouna?

Les avantages non négligeables sont nombreux et les conséquences positives se reflètent rapidement sur les plans pratique, économique, écologique et social.



*** Aimeriez-vous qu'il y ait une telle initiative à Cacouna ?**

*** De quelle façon la voyez-vous prendre forme ?**

*** Quels outils (ou objets!) aimeriez-vous voir être disponibles ?**

**Aimez la page Facebook
« Des idées pour Cacouna »
pour commenter et pour consulter
des articles sur la question!**

**Vous pouvez également
m'écrire par courriel :
desideespourcacouna@gmail.com**

Un bel automne à vous tous !

Stéphanie Robert
Citoyenne de Cacouna

CONFINEMENT

Le confinement se poursuit selon les directives du gouvernement, donc notre église demeure fermée pour les messes, mais est ouverte pour les mariages, sépultures et baptêmes.

Les baptêmes ne sont plus célébrés pendant les messes, mais le seront selon les arrangements avec le prêtre disponible (seulement 2 prêtres pour 17 paroisses.)

CÉLÉBRATIONS DOMINICALES

Les célébrations dominicales se font pour l'instant à l'église de St-Arsène, les dimanches à 10h00. Pour être admis dans l'église, la vérification de l'absence de symptômes de la COVID-19, la distanciation de 2 mètres, la désinfection des mains à l'entrée et le port du couvre-visage demeurent obligatoires. Les personnes demeu-

Conseil de FABRIQUE



rant assises peuvent retirer provisoirement leur couvre-visage, mais celui-ci doit être remis lors des déplacements (entrée, communion, sortie). Toutes les personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou de la grippe, qui font de la fièvre, qui reviennent de voyage ou qui ont été en contact récent avec une personne infectée ne sont pas admises.

OFFRE D'EMPLOI, MAINTENANCE

Recherchons homme de maintenance pour l'église et le cimetière. 15 à 20h /sem., rémunéré à 15\$/h plus déductibles. Nous attendons vos candidatures avec empressement.

REMERCIEMENTS

Sincère merci aux marguilliers ainsi qu'à MM. Gilles Deschênes, Jean-Claude Dubé, Daniel Pelletier et Mme Valérie Brown, pour la désinfection de l'église lors des différentes célébrations (mariage & funérailles).

RAPPEL CAPITATION

Pour ceux et celles qui n'ont toujours pas payé leur capitation pour l'année 2020, nous vous invitons à le faire prochainement. Vos dons sont grandement appréciés. Merci d'avance.

*Votre conseil de Fabrique,
Andrée Mignault, prés., 418-867-3288*

Cercle de FERMIERES

215 MASQUES POUR ENFANTS VENDUS POUR LA FONDATION OLO.

Il avait été convenu que l'argent de tous les **masques pour enfants** que nous vendons (4\$) irait en entier à la **FONDATION OLO** qui, « en cette période de crise, a lancé une campagne de financement d'urgence pour aider des milliers de femmes enceintes dans le besoin et leurs bébés. » - (Pour aider à réduire l'insécurité alimentaire chez les futures mères: <https://don.fondationolo.ca/>). **PELMAINS**, en collaboration avec les Fermières de Cacouna, a assuré la confection de 215 masques à 4\$. Un montant de 860.\$ a donc été remis à la Fondation OLO.

Notez que, de son côté, la **Vente estivale** du Cercle a rapporté la jolie somme de 656.\$.

CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIONAL (CAR).

Pour la suite des choses, nous allons participer, le 19 septembre, à Pointe-au-Père, à une rencontre organisée par le Conseil d'adm. rég. (CAR) pour connaître et planifier le déroulement des activités annuelles de l'organisme.

POUR DEVENIR MEMBRE DU CERCLE

Vous êtes toujours les bienvenues. Il vous suffit de communiquer avec moi, **Louiselle Pelletier, 418-862-2265**



16 août, devant la petite église St James The Apostle. Photo: Andrew Reeve

Pas de célébration dominicale non plus à l'église St James cet été, mais deux petits rassemblements informels ont eu lieu les 9 et 16 août. Une douzaine de personnes y ont échangé librement et sans jugement des expériences de vie que leur inspirait un court extrait d'Évangile. Partages authentiques et enrichissants. Comme quoi les restrictions exigées par la COVID-19 peuvent susciter de prometteuses initiatives. yr



Voyage intérieur d'un oiseau migrateur...

09-2020

- 18 -

ROBINSON CRUSOÉ* OU LA CHANCE DANS LA MALCHANCE

Je viens tout juste de terminer **Robinson Crusoé** et quelque chose m'a marquée dans son approche de la vie. Je ne crois pas me tromper en disant que plusieurs (dont moi-même) se reconnaîtront ici.

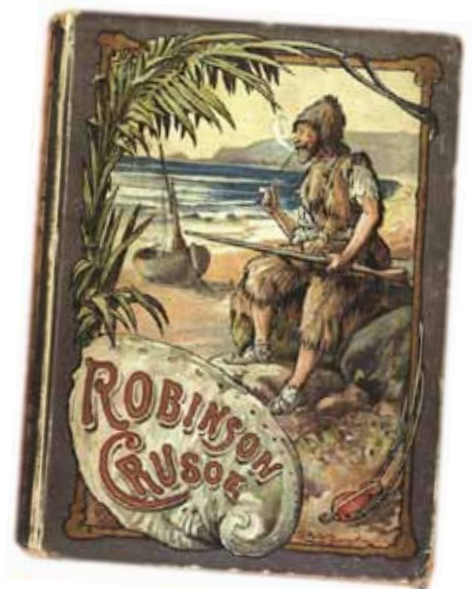
Ce personnage a un côté très... humain: une tendance à se plaindre de toute situation. En fait, comme il le réalise éventuellement, il est chanceux dans sa malchance.

Voyez : Robinson Crusoé est le seul survivant du naufrage l'ayant fait se retrouver sur l'île déserte qu'on lui connaît tous. Il a réussi à miraculeusement l'atteindre, sain et sauf. Le bateau s'échoue finalement tout près, il est capable d'y accéder à la nage à marée basse. Il a le temps de récupérer ce dont il pourrait avoir besoin pour

survivre avant que l'épave ne devienne inaccessible. Pour transporter le tout, il se construisait un radeau de fortune. Il réussit à tout ramener. À une exception près. Mais pourquoi s'apitoyer pour cette seule fois? Après avoir étalé ce qu'il a sorti du bateau et avoir exploré l'île, il constate qu'il a tout ce qu'il faut pour vivre. Pas luxueusement, déplore-t-il, mais tout de même!

Chanceux dans sa malchance, comme on dit. Mais l'auteur nous fait remarquer qu'il s'apitoie fréquemment à propos de tout. Il lui serait bien plus favorable d'être reconnaissant pour ce qu'il a, au lieu de convoiter ce qu'il n'a pas... Il est sur une île!

Ne pourrait-on pas reporter ce genre de situation et de réaction dans nos vies à tous? On réalise rarement la chance qu'on a. Il est souvent difficile de se concentrer sur le bon côté des choses. On a plutôt tendance à s'apitoyer sur notre sort.



Et si on inversait cette tendance et, comme Robinson finit par le faire, remercier Dieu ou l'Univers (quelles que soient nos croyances) pour ce qui nous arrive de bien. Nous montrer reconnaissants permettrait sans doute d'en prendre conscience nous-mêmes.

Concentrons-nous sur le positif au lieu de nous attarder au négatif.

**Daniel Defoe, Robinson Crusoé (1719)*



Mélanie
Belliveau-Ray

UNE QUESTION DE BOUCLE

Mélanie
Belliveau-Roy

(Mélodie et Éric ont été téléportés en 1898. Ils ont rencontré un certain Monsieur Barry ainsi que le célèbre poète Émile Nelligan. Ensemble, ils essaient de comprendre ce qu'il s'est passé et comment retourner dans leur époque.)*

(PARTIE 7 - FINALE)

– Nous saurons bientôt si ça a marché... dit monsieur Barry.

Je l'enserme dans mes bras.

– Merci pour tout.

Il se fige.

– Tu ne devrais pas... C'était la moindre des choses puisque c'est de ma faute si vous vous êtes retrouvés coincé ici.

– Non. Vous, vous êtes le prodige qui a compris le temps ! Lui c'est celui qui a été assez fou pour l'essayer, sans précaution.

– Ne le blâme pas trop vite non plus...

– Vous nous avez accueillis les bras ouverts et...

Les cloches de 19 h sonnent et, une nouvelle fois, une masse floue englobe la partie ouest de l'église. La brèche s'est réouverte.

– Allez ! s'exclame James Barry. Filez avant qu'elle ne se referme. Ce fut un plaisir de vous rencontrer...

Émile nous serre la main.

– Ce fut un plaisir pour moi aussi de vous rencontrer, chers voyageurs du temps.

Éric et moi traversons finalement la brèche. Je lutte pour chasser la peur de me retrouver à un autre temps cette fois. Mais non, quand tout se stabilise, il me semble bien que nous soyons de retour en 2019. J'entends les autos circuler sur la 132. La forêt a repris possession de la côte menant à la plage...

– Alors ça s'est bien passé ? Combien de temps avez-vous passé là-bas ?

On se retourne en sursaut. Olivier Barry se tient à côté de nous.

– Deux jours, je lui réponds.

– Je crois que je vous dois des explications, dit-il.

On s'assoit dans les marches de l'église.

– Après votre départ, James Barry, mon grand-oncle, fera le compte rendu, lui aussi, de votre aventure. Vous faites partie de l'histoire. Il écrira aussi comment il croit que je réussirai à vous faire voyager ainsi dans le temps.

Puis, un jour, j'hériterai de ses journaux, comme le dictait son testament. Je recevrai aussi une histoire écrite par une certaine Mélodie Cardoue, et quelque temps plus tard, une lettre en trois morceaux rédigée par James Barry. Je ne savais quoi en penser jusqu'au jour où j'ai reçu une liste d'élèves comportant ton nom, Mélodie. Et même Éric. Alors là, je me demandais bien ce que je devais faire. La lettre de James me sermonnait... me disant que je ne devrais pas jouer avec le temps.

Mais dans ce cas, votre voyage devait se produire... Pour que les choses se passent comme elles devaient se passer ! Vous aviez voyagé, mais en même temps, vous n'aviez pas voyagé. Vous étiez le chat de Schrödinger.

Je décidai finalement de m'y mettre. J'appris par cœur le discours que je devrais tenir en cours comme tu l'as écrit. Puis, comme ton histoire me disait, la brèche s'ouvrait une première fois pour que l'article sur les phénomènes sorte le 15 août. Enfin, j'ouvrais la brèche près de l'église St-James le 20 août à 19 h, en connexion avec le 3 août 1898, 20 h. Je portais même

un chapeau haut de forme, pour que Thomas Brown me voie. Enfin, j'ai ouvert une dernière fois la brèche, en connexion avec le 5 août 1898 à 19 h, au même endroit. Pour conclure ainsi la boucle causale**.

Fin... ?



LA BOUCLE CAUSALE** (Bootstrap Paradox)

Mais qu'est-ce que c'est ?

C'est quand un événement ne semble pas avoir d'origine. Un exemple venant de la série *Doctor Who* illustre bien ce concept : un voyageur temporel se rend à l'époque de Beethoven pour retrouver son idole et lui faire signer ses partitions qu'il a apportées avec lui. Mais il ne le retrouve pas et tout le monde lui dit ne pas connaître ce nom. Il décide alors de publier les partitions en question sous le nom de Beethoven. Mais qui a donc composé cette musique ? Personne...

Dans la Nouvelle : *Une question de boucle*, c'est la raison de leur voyage dans le temps qui est floue. Le professeur Olivier Barry ouvre la faille parce qu'il a reçu les papiers relatant le voyage dans le temps de ses étudiants et le rapport de son ancêtre... qui ont été écrits parce que l'événement s'était déjà produit. Du point de vue du professeur, il ouvre la faille en suivant les directives de son ancêtre, afin de ne pas changer le cours du temps... puisque l'événement a été rapporté dans le journal de Mélodie, préalablement donné à Joseph Barry qui est l'ancêtre d'Olivier Barry, avant de repartir à leur époque, grâce à ce dernier qui réouvre la faille sous l'ordre de Joseph Barry...

De quoi se donner des maux de tête !



* Pour l'accès aux 7 ÉPISODES de cette Nouvelle, vous pouvez suivre les liens suivants :

<https://melaniebelroy.wixsite.com/carpelumos/nouvelle-une-histoire-de-boucle>
ou sur le site web du journal EPIK : <http://www.journalepik.com/affiche.php?id=270>

Pour accéder à D'AUTRES CRÉATIONS
LITTÉRAIRES de Mélanie, suivez cet autre lien :
<https://melaniebelroy.wixsite.com/carpelumos/ecrits>

LES ÉCHOS DE LA NATURE

- 4 -

LE MONDE MÉCONNU DES ARBRES

La forêt cache des merveilles

que nous commençons tout juste à découvrir.

Le langage des arbres

<< Mais comment s'expriment-ils?... Une chose est sûre, Ils ne parlent pas. Cependant ils disposent d'une bonne manière d'attirer l'attention par l'émission de substances odorantes. Serait-ce un moyen de communication?... Assurément, car plusieurs signaux agréables existent. Par exemple, des messages olfactifs envoyés par les fleurs. Le parfum qu'elles émettent n'est ni fortuit ni destiné à nous séduire. Les arbres fruitiers, les saules ou les châtaigniers diffusent aussi des messages olfactifs pour inviter les abeilles chez eux à venir faire le plein de nectar sucré.>>

Des arbres qui s'affirment

<<La communication des arbres dépasse le simple langage olfactif. Nos forêts tempérées sont le théâtre de phénomènes originaux. Les hêtres, les chênes et d'autres arbres réagissent dès qu'un intrus les agresse. Quand une chenille plante ses mandibules dans une feuille, le tissu végétal se modifie aussitôt autour de la morsure. Les chênes envoient des tanins amers et toxiques dans leur écorce et leurs feuilles. Si les ravageurs ne sont pas exterminés, au moins cela transforme la succulente salade en verdure immangeable. Son tissu végétal envoie alors des signaux électriques. Ces subs-

tances sont émises pour appeler à l'aide et ameuter les prédateurs qui vont se faire une joie de prêter main-forte aux arbres en dévorant les parasites.>>

Réf. *La vie secrète des arbres*, Peter Wohlleben

Baume antistress pour les humains

C'est prouvé, l'inhalation des composés organiques volatils issus des arbres améliore notre compréhension physiologique. Au Québec, on commence à tendre l'oreille et à s'intéresser de plus en plus à la sylvothérapie (du mot sylve, latin silva, qui signifie «bois, forêt»). Ce savoir tente de rétablir la communication entre la forêt et les humains. Marcher, respirer et prendre conscience qu'on est loin d'être les seuls organismes vivants sur terre, c'est le fondement de la sylvothérapie scientifique. Les bénéfices que peuvent apporter les pins, les chênes, les bouleaux ou les érables s'observent tant du point de vue physiologique que psychologique et spirituel.

Donc, ne nous méprenons pas lorsque nous voyons des gens qui enlacent et caressent des arbres. Ils ne font sûrement pas partie d'une secte. Il s'agit tout simplement de retisser un contact et se relier au VIVANT. Cette méthode est loin d'être récente, et l'on remarque parfois des enfants le faire naturellement.

PROCHAINE CHRONIQUE: «Vaste réseau forestier souterrain»

Ginette Legendre, Représentante Métisse

par Yvan Roy

La Langue MAGIQUE

59

EXPRESSIONS DU QUÉBEC... et d'ailleurs

Voici une série d'expressions courantes au Québec recueillies et expliquées par un collaborateur et ancien résident de Cacouna, Louis-Philippe Pelletier, pour l'usage de toute personne intéressée et particulièrement les personnes moins familières avec le français parlé au Québec, ou avec la langue française en général.

89- Pas piqué des vers = Une chose qui a son importance, son intérêt, qui est de qualité non négligeable.

90- Depuis belle lurette = Depuis très longtemps, comme dans «ça fait belle lurette que je n'ai plus cette voiture-là».

91- Tout mettre dans le même sac, ou dans le même panier = Ne pas faire des distinctions qui seraient désirables, considérer comme équivalentes des idées, des opinions, des réalités quelconques, qui ne le sont pas nécessairement. (S'emploie toujours à la forme négative : Il ne faut pas tout mettre dans le même sac !).

92- Un zouin zouin = Quelqu'un de bizarre, un spécimen rare... (Ce n'est pas gentil de dire ça...)

93- Se creuser la tête = Chercher quoi faire ou quoi dire devant une situation particulière généralement inattendue ou indésirable.

94- Se fendre en quatre = Travailler fort, faire vraiment tout son possible pour obtenir un résultat souhaité.

95- Se tordre de douleur = Ressentir une très vive douleur.

96- Suer à grosse goutte = Avoir excessivement chaud.

97- Donner sa langue au chat = Démissionner dans sa tentative de deviner de quoi il s'agit.

98- Un individu qui est pogné = Qui est renfermé, peu audacieux, peu épanoui.

99- Marcher sur des œufs = Se trouver dans une situation délicate où il faut bien choisir les mots qu'on va utiliser ou les gestes qu'on va poser.

100- Passer à un cheveu, ou à un poil, de... = Faillir, venir tout près de..., comme dans : «Il est passé à un poil de gagner le prix, ou bien de se faire frapper par une voiture».

101- Niaiser = Prendre beaucoup de temps à se décider ou à faire une chose, ou bien même en passer beaucoup à ne rien faire... Lambiner est parfois un équivalent de niaiser... (Voir aussi No. 17, «niaiser avec la puck»).

CAISSE DESJARDINS DE VIGER ET VILLERAY PÉRIODE DE VOTATION - RISTOURNE



**DU 10 SEPTEMBRE AU 16 SEPTEMBRE 2020,
votez pour le versement de la ristourne
en cliquant sur le bouton « Voter en ligne »
accessible au www.desjardins.com
et sur le site Internet de la caisse.**

**Vous serez alors redirigé
vers la plateforme AccèsD
Ordinateur
Mobile
Téléphone 1 800 CAISSES**

**Pour consulter le PROJET DE PARTAGE DES EXCÉDENTS,
présenté lors de l'assemblée générale extraordinaire, ou pour visionner celle-ci en différé :
desjardins.com/caisse-viger-villeray**



**Les longues journées d'été ont une échéance,
mais pas nos connexions Internet.**

**Forfaits Internet
sans limite de données**

**seulement
39⁹⁹ \$
/mois¹**

Pour les six premiers mois

59,99\$ au 7^e mois. Contrat d'un an obligatoire.
Frais d'installation de base de 49 \$²

Appelez sans tarder au 1-866-300-9535!



XPLORNET
Branché à ce qui vous tient à cœur

xplornet.com/fr

¹La promotion est offerte sur le forfait LTE 5 sans limite de données avec un débit atteignant 5 Mbps jusqu'au 30 septembre 2020 pour les nouveaux clients seulement. Les taxes s'appliquent à tous les forfaits. Le coût de location du matériel (sauf le routeur sans fil Xplornet qui est facultatif) est calculé dans les frais de service mensuels. Le véritable débit Internet peut varier en fonction de votre configuration informatique, du trafic, du serveur et d'autres facteurs. Rendez-vous sur le www.xplornet.com/fr/notes-legales pour consulter nos politiques de gestion du trafic. ²L'accès Internet peut fluctuer selon les régions. Des frais de vérification de votre site pourraient s'appliquer. Des frais supplémentaires pourraient s'appliquer si une installation de base n'est pas suffisante. Veuillez consulter le détaillant pour d'autres renseignements à ce sujet. Xplornet^{MD} est une marque déposée de Xplornet Communications inc. © 2020 Xplornet Communications inc.

En cette période de retour des élèves en classe, parmi les dangers auxquels nos enfants seront exposés, les déplacements vers l'école sont du nombre.

Saviez-vous qu'au Québec, entre 2003 et 2007, 3 766 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été répertoriés comme étant victimes d'accident alors qu'ils circulaient à pied ou à vélo? Ceci représente une moyenne de 753 jeunes victimes par année, dont 260 durant la période scolaire.

En 2019, on a recensé 2 706 accidents impliquant des piétons et les statistiques démontrent que le nombre de décès relié à ce type d'accident a augmenté de 1,4 % par rapport à 2018.

Pour cette raison, nous avons cru utile de faire un survol des règles les plus importantes en matière de sécurité pour nos jeunes lorsqu'ils quitteront la maison pour se rendre à l'école.

PRINCIPE DE PRUDENCE

D'abord, sachez que l'un des principes fondateurs du *Code de la sécurité routière* est le **principe de prudence**. Ce principe s'adresse à l'ensemble des usagers de la route.

Ce principe énonce que chaque usager de la route doit agir avec prudence et respect, surtout envers le plus vulnérable que lui, lorsqu'il circule sur le réseau routier. Ainsi, un véhicule lourd doit faire preuve de prudence envers l'ensemble des autres usagers plus petits que lui. Les autres véhicules routiers doivent faire preuve de prudence envers le cycliste, de même que le cycliste envers le piéton.

De plus, le conducteur d'un véhicule routier doit faire preuve d'une prudence accrue envers les usagers qui sont plus vulnérables, dont les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les piétons.

Finalement, les usagers vulnérables sont tenus d'adopter des comportements favorisant leur sécurité.

ZONE/CORRIDOR SCOLAIRE

L'indication des zones scolaires permet aux conducteurs d'ajuster leur conduite pour maximiser la sécurité des usagers.

Le Ministère des Transports du Québec définit une zone scolaire comme étant « une section d'une route longeant les limites du terrain d'un établissement d'enseignement primaire ou secondaire ». Il s'agit donc d'un périmètre de sécurité érigé autour d'une école et conçu pour protéger les écoliers.

Le corridor scolaire (ou trajet scolaire), quant à lui, est défini par le Ministère comme étant un parcours terminal, pédestre ou cyclable, regroupant des portions de trajets scolaires convergeant tous vers le même établissement d'enseignement scolaire.

Il s'agit donc de l'identification des différents trajets d'accès piétonniers ou cyclistes établis par une municipalité en vue de favoriser le cheminement privilégié des élèves d'un établissement d'enseignement scolaire ne bénéficiant pas du service de transport écolier en vigueur.



À Cacouna, la zone scolaire est délimitée par la rue de l'Église, la rue du Couvent et la rue Beaupré. Quant aux corridors scolaires, ceux-ci se situent sur la rue du Couvent et la rue Saint-Georges. *L'image de couverture illustre également ces zone et corridor.*

Il va de soi que l'identification de cette zone et de ces trajets est destinée à inciter les automobilistes à redoubler de prudence dans ce secteur. Le principe de prudence s'y applique donc avec encore plus de rigueur.

CIRCULATION PIÉTONNIÈRE : VISIBILITÉ ET VIGILANCE

Selon le Ministère des Transports, le manque de visibilité joue un rôle important dans les accidents impliquant de jeunes piétons. Dans cette optique, il nous apparaît important de sensibiliser les écoliers autant que les conducteurs et les cyclistes aux quelques consignes de sécurité routière suivantes.

Obligations du piéton

Afin d'assurer la sécurité des utilisateurs de la route considérés les plus vulnérables, le *Code de la sécurité routière* exige l'utilisation des trottoirs par les piétons. Ce n'est qu'en cas d'impossibilité d'utilisation que le piéton pourra longer le trottoir et il devra alors le faire en s'assurant de l'absence de danger.

Un piéton est autorisé à circuler sur le bord de la route seulement lorsqu'aucun trottoir ne borde la chaussée. Il doit alors le faire dans le sens contraire de la circulation des véhicules de façon sécuritaire.

Cependant, certaines exceptions permettent au piéton de poursuivre son chemin dans le même sens que la circulation des véhicules :

- Pour lui éviter de traverser la route plusieurs fois sur une courte distance;
- Pour lui permettre de circuler du côté éclairé de la route;
- Pour lui permettre de circuler du côté où l'accotement est le plus large.

Une rentrée scolaire sécuritaire *suite*

Le piéton devra encore une fois s'assurer de circuler sans s'exposer au danger.

Dans le même ordre d'idées, le piéton qui désire traverser la route doit le faire à une intersection ou à un passage piétonnier dès qu'une de ces deux possibilités s'offre à lui à proximité.

Arrêts obligatoires

Lorsqu'une intersection est réglementée par un arrêt obligatoire, que ce soit sur une seule chaussée ou dans le cas d'une intersection réglementée par des panneaux d'arrêt obligatoire pour toutes les directions, le conducteur et le cycliste doivent s'immobiliser et accorder la priorité aux piétons et aux autres cyclistes qui traversent ou longent la chaussée qu'ils s'approprient à croiser ou à emprunter.

Traverses piétonnières

Aux abords des zones scolaires, le conducteur ou le cycliste doit demeurer très attentif vu l'affluence de piétons qui n'ont pas beaucoup d'expérience et qui sont parfois moins conscients des dangers de la route.

À l'approche d'un passage pour piétons, le conducteur d'un véhicule routier doit s'immobiliser pour permettre au piéton qui s'engage ou qui manifeste clairement son intention de s'engager sur le passage de traverser. Le cycliste, pour sa part, a l'obligation d'accorder la priorité aux piétons lorsqu'il croise un passage piétonnier.

Pour sa part, le piéton qui désire s'engager sur un passage piétonnier qui n'est pas situé à une intersection réglementée par des feux de circulation doit s'assurer au préalable qu'il peut le faire sans risque.

Brigadier

Rappelons que lorsque la circulation est dirigée par un brigadier scolaire, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir aux ordres et signaux de celui-ci.

AUTOBUS

Si la vigilance s'impose en tout temps à l'approche d'un autobus scolaire, encore faut-il respecter les exigences du *Code de la sécurité routière*.

En effet, tant les conducteurs de véhicules routiers que les cyclistes doivent s'immobiliser à au moins 5 mètres d'un autobus affecté au transport d'écoliers dont les feux rouges intermittents sont en marche ou le signal d'arrêt obligatoire

est déployé. Évidemment, comme aux feux de circulation, le conducteur d'un véhicule routier doit ralentir et se préparer à arrêter dès qu'il aperçoit les feux clignotant jaunes qui précèdent les feux rouges de l'autobus.

Ce n'est que lorsque les feux rouges intermittents seront éteints et que le signal d'arrêt obligatoire sera replié que le conducteur ou le cycliste pourra croiser ou dépasser l'autobus, mais il ne devra le faire que si une troisième condition est remplie, soit celle de s'être assuré qu'il peut exécuter sa manœuvre sans danger.

Cette obligation ne s'applique pas au conducteur ou au cycliste qui croise l'autobus scolaire sur une voie de circulation adjacente dont la trajectoire est séparée par un terre-plein ou un autre dispositif physique surélevé.

Il est intéressant de savoir que le conducteur d'un autobus scolaire qui s'immobilise à la file derrière un autre autobus faisant monter ou descendre un écolier doit également actionner les feux rouges intermittents ainsi que le signal d'arrêt obligatoire tant que les écoliers ne sont pas en sécurité.

VITESSE

À moins d'indication contraire, le *Code de la sécurité routière* prévoit une limite de vitesse de 50 km/h dans une zone scolaire. Selon nous, le principe de prudence commande au conducteur d'un véhicule routier de ralentir, et ce, même si une réduction de vitesse n'est pas prescrite.

Sachez que depuis 1er août 2019, les amendes sont doublées pour les excès de vitesse commis dans les zones scolaires durant la période scolaire. Il est important de préciser que cette période est indiquée par la signalisation routière. À défaut d'une telle signalisation, cette période est déterminée comme étant du lundi au vendredi, du mois de septembre au mois de juin, de 7 heures à 17 heures.

***Pour une rentrée scolaire en toute sécurité,
parents, parlez-en à vos enfants et
soyez tous prudents et vigilants!***

— — — — —

POUR REJOINDRE LES AUTEURS:

mvaillancourt@mvavocats.com

stremblay@mvavocats.com

Tél: 581 801-0198

646, rue Lafontaine, bur. 200, Rivière-du-Loup

NDLR: Cette chronique juridique se poursuivra dans les prochaines parutions, avec une thématique nouvelle pour chaque numéro.

Pour des suggestions de sujets que vous aimeriez voir touchés, et susceptibles de rendre service à notre communauté locale, faites-nous les connaître par courriel, en indiquant, si possible, sous quel angle ils devraient être abordés ou en donnant un exemple de situation concrète. **FAITES PARVENIR À:** epik@videotron.ca

Les bienfaits du fleuve au temps des pandémies

Par Lynda Dionne
avec la collaboration de Georges Pelletier

La pandémie de 2020 marquera nos vies, sans aucun doute, à jamais. Au printemps, en plus du confinement, tous les parcs de la région étaient fermés. Seuls les abords du fleuve offraient une certaine liberté. Quand les plages ont été dégagées des glaces, plusieurs personnes les ont parcourues pour les bienfaits physiques qu'elles procurent, mais surtout pour leur bien-être moral. Certains les ont aussi arpentés afin de les nettoyer des déchets accumulés par les grandes marées du printemps. Avec la saison estivale, les plages du Bas-Saint-Laurent ont retrouvé leur popularité d'antan, car de nombreux citoyens sont venus se prélasser sur le sable et se baigner dans l'eau salée.



La baie de Cacouna, Gravure d'Edward Jump,
Illustrated News,
9 juillet 1870, p.28

Dans le passé, les familles de Québec et de Montréal envahissaient les abords du fleuve à Kamouraska, La Malbaie, Cacouna ou Rivière-du-Loup pour leur santé et également pour fuir les contagions.

Entre 1830 et 1840, de nombreuses épidémies de typhus et de choléra asiatique ont affecté les villes où de nombreux immigrants arrivaient par bateaux. Dans les quartiers défavorisés, plusieurs contractaient ces virus et mouraient.

Afin d'endiguer les pandémies, les autorités sanitaires canadiennes ont mis en place un système de quarantaine. En 1832, on a commencé par monter des tentes à Grosse Isle pour accueillir les malades, puis on a construit des bâtiments. Deux ans plus tard, l'île en face de Montmagny était officiellement déclarée lieu de quarantaine¹. Chaque pilote, maître de vaisseaux, officier de douane et de santé ainsi que maître de havre était tenu de respecter les consignes sanitaires². Si un bateau ne s'arrêtait pas, on l'avertissait par un coup de canon. Certains navires, qui s'étaient quand même rendus au port de Québec, devaient rebrousser chemin. À proximité de Grosse Île, de nombreux vaisseaux à l'ancre attendaient parfois pendant plusieurs semaines³.

Au début du 19^e siècle, avec la grande famine qui sévissait en Irlande, il y eut l'exode de nombreuses familles vers l'Amérique. Plusieurs bateaux transportant des émigrants affectés par le typhus entreprirent quand même le voyage. L'un d'entre eux, le **Naparrima**, était parti de Dublin à destination de Québec avec à son bord 500 personnes, soit 200 de plus que la normale.

En avril 1847 et pendant les huit semaines qu'a duré sa traversée, les passagers entassés ont vécu de terribles conditions. *Les cales sont sombres, sortes de caveaux cachots*

L'ÎLE DE LA QUARANTAINE



Sur Grosse Île en face de Montmagny, l'imposante croix celtique rappelle encore aujourd'hui que des milliers d'émigrés irlandais fuyant la famine ont été enterrés dans le cimetière de l'endroit. Elle évoque tout le courage et le dévouement des gens qui les ont secourus et des prêtres qui leur ont apporté du soutien et de la compassion.
Photo: Georges Pelletier (2004)

équipés d'étroites couchettes amovibles. Il n'y a pas de lumière, pas de hublots et pas de ventilation, si ce n'est le peu d'air frais qui entre par les écoutilles [...]. Les cales m'apparaissent de vrais foyers d'épidémie et la promiscuité ne laisse aucune place à l'intimité⁴. Avec le manque de nourriture et de médicaments, plusieurs personnes sont décédées à bord. À l'arrivée du navire à l'île de la Quarantaine, le 27 mai 1847, entre trente et quarante vaisseaux attendaient qu'un fonctionnaire médical monte à bord. Le lendemain, les marins du **Naparrima** ont débarqué les malades sur un débarcadère en mauvais état. Les hangars qui servaient d'hôpital n'étaient guère mieux et ne pouvaient loger tous les malades. Cette année-là, 5 424 Irlandais sont débarqués sur l'île et décédèrent par manque de traitements efficaces⁵.

En juillet 1854, plus de 1 600 passagers devaient demeurer en quarantaine à Grosse Île, car plusieurs avaient contracté le choléra asiatique⁶. Au milieu du 19^e siècle, les pilotes, qui guidaient les bateaux sur le Saint-Laurent, risquaient d'attraper ces maladies contagieuses. Dans la région du Bas-Saint-Laurent, Pierre Bouchard de Rivière-du-Loup et Firmin Lévesque de L'Isle-Verte sont même décédés du choléra⁷.

Après la Confédération de 1867, le Canada comptait beaucoup sur l'immigration pour aider au développement du pays, mais le risque était grand de voir les terribles maladies contagieuses arrivées par les bateaux qui remontaient le Saint-Laurent. La station de Grosse Île était l'entrée principale pour tous les immigrants qui arrivaient de l'Europe. Pendant une bonne partie du 19^e siècle, les autorités sanitaires craignaient toujours de nouvelles vagues de contagions de choléra.

En 1885, une terrible épidémie de variole s'abattit sur le Québec et mit en évidence l'urgence d'une intervention de l'État en matière de santé publique⁸. Un an plus tard, on renforça la loi de la Quarantaine et tous les navires sans exception devaient être inspectés à Grosse Île. À bord de tous les bateaux qui entraient dans le Saint-Laurent, la vaccination de tous les voyageurs en provenance de l'étranger devint obligatoire en 1888⁹.

LE FLEUVE ET SES VERTUS

Les gens qui habitaient les villes étaient bien souvent les plus à risque de contracter les maladies infectieuses. La chaleur et le manque de système sanitaire y rendaient la vie insupportable. Les familles aisées fuyaient alors vers les campagnes avoisinantes et le Bas-Saint-Laurent. Les abords du fleuve étaient un lieu très prisé pour son air pur et les bains d'eau salée. Selon la croyance de l'époque, un séjour d'une semaine était bénéfique pour les personnes en mauvaise santé, car il contribuait à leur donner de l'appétit et de la vigueur. L'air frais pouvait aussi aider les personnes qui avaient contracté la pleurésie. La mer leur faisait un grand bien...

Deux médecins qui ont eu des rôles importants dans le domaine de la santé au Québec, Georges W. Campbell et Frederick Montizambert, ont passé de nombreux étés comme villégiateurs à Cacouna.

Avis important publié dans

Le Canadien du lundi 26 juillet 1847.

Mgr l'Archevêque à la suggestion du surintendant de la Grosse Isle, nous dit-on, invite les curés des paroisses qui bordent le fleuve à prier les habitants de ces localités de ne point ramasser sur les grèves les lits de plume, vêtements et autres effets qui y échouent et qui peuvent avoir appartenu à des émigrés, vu qu'ils courent le risque d'introduire chez eux des maladies dangereuses.



*Edward Jump, Canadian Illustrated News, 14-09-1872.
Collection de The Parsonage (Cacouna). Gravure coloriée à la main*

D^r Georges W. Campbell à Cacouna

Dans les années 1840, un médecin très réputé de Montréal, George William Campbell, fit une excursion en bateau à vapeur en bas de Québec. Il arrêta à Cacouna où il séjourna avec son épouse Margaret Hutchison qui était gravement malade. À la fin de l'été, cette dernière se portait beaucoup mieux. Le bruit de sa guérison fit connaître ce village des abords du Saint-Laurent. Plusieurs personnes ne tardèrent pas à envahir ses plages. Le D^r Campbell aurait ainsi fait de Cacouna une station balnéaire très recherchée¹⁰. Originaire d'Écosse, ce chirurgien avait fait ses études en médecine à Dublin puis à Glasgow où il obtient son doctorat en 1833. Deux ans plus tard, il se joint aux fondateurs de la faculté de médecine du *McGill College* de Montréal¹¹.

Devenu une station balnéaire, le village de Cacouna s'est progressivement transformé avec l'ouverture de maisons de pension pour accueillir des personnes ayant des troubles de santé. En 1845, l'aubergiste Abraham Pelletier avec son épouse Marguerite Leclerc, recevait les gens de la ville dans la *Maison de bain de Kakouna*. Vingt ans plus tard, le couple annonçait leur établissement, *Mrs Pelletier's Boarding House* dans le journal *Le Canadien*¹². Entre 1850 et 1861, pendant la saison estivale, la maison du médecin de l'endroit, Georges Larue, servit aussi de petit hôtel. Sur sa propriété, le D^r Larue avait un magasin géné-

ral, une boutique d'apothicaire et un bureau de consultation pour les malades. Pendant une dizaine d'années, il loua sa demeure à des hôteliers de Rivière-du-Loup, de Montréal et même du Haut-Canada qui venaient offrir le gîte aux visiteurs¹³.

Avec la popularité grandissante de cette place d'eau, des hôtels sont construits. En 1852, un premier établissement est érigé au cœur du village. Le *St George's Hotel*, sera surtout connu sous le nom de *Mansion House*¹⁴. À l'été 1863, un imposant hôtel, le *St Lawrence Hall*, est bâti sur la falaise pour accueillir 300 visiteurs. Sept ans plus tard, après l'ajout de deux ailes, 600 hôtes pouvaient profiter de la baignade et de plusieurs autres activités. Ces nombreux vacanciers arrivaient à bord des bateaux à vapeur de la ligne du Saguenay, puis par le chemin de fer du *Grand Trunk* à partir de 1860¹⁵.

Pendant plusieurs étés, le D^r George W. Campbell, chirurgien, professeur à la faculté de *McGill College* de 1835 à 1875 et doyen de 1860 à 1882¹⁶, adopta Cacouna comme lieu de villégiature. Entre 1867 et 1882, il demeura avec son épouse Margaret Hutchison et ses quatre enfants dans sa somptueuse villa qu'il avait fait ériger sur le coteau de l'Anse-au-Persil¹⁷. Bien d'autres hommes d'affaires et magnats de l'industrie et du commerce de Montréal, comme les familles Allan, Molson et Mackay, et celles de Québec, les Poston, Burstall, Ross, Montizambert et bien d'autres s'y rencontraient pour les grandes vacances.



Besoin d'une consultation médicale? N'attendez pas.

Si vous avez besoin de prendre un rendez-vous avec un professionnel de la santé et que vous ne présentez aucun symptôme d'allure grippale, de la gastroentérite ou de la COVID-19, communiquez avec :

- votre médecin;
- votre clinique médicale;
- votre groupe de médecine de famille;
- ou avec Info-Santé 811, si vous n'avez pas de médecin

pour obtenir une consultation par téléphone, ou encore en personne.

Le port du masque est obligatoire lors d'une consultation.



Toussez dans
votre coude



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Portez
un masque

On continue de bien se protéger.

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

1 877 644-4545

Votre
gouvernement

Québec



L'abc d'une rentrée scolaire sécuritaire

De l'attribution **d'un local par groupe-classe** au **lavage des mains**, en passant par des solutions pour assurer **l'enseignement de toutes les matières** et **un soutien accru** aux élèves, on a adopté des mesures pour une rentrée réussie et sécuritaire.

Consultez la foire aux questions

Québec.ca/rentrée

CACOUNOISERIES SUR FACEBOOK



Suivez les activités du Centre...



Trouvez-y le potage, le pain, les spécialités et même les odeurs, ou presque...



Mélanie, chroniqueuse pour l'EPIK et cinéaste-documentaire.



Suivez les activités estivales de la petite église St James !



Une page d'entraide pour les Cacounois.
Un lieu virtuel pour offrir et/ou recevoir de l'aide en cette période bien spéciale.
Allez y faire un tour et, pourquoi n'y participeriez-vous pas?



Sous vos doigts, visitez le monde, Montréal, Québec... et Cacouna!

M A R E E S d ' A U T O M N E à C A C O U N A

SEPTEMBRE 2020

1 MAR	2 MER	3 JEU	4 VEN
3h15 15,7 9h52 2,9 15h40 13,6 21h39 2,9	3h53 16,2 10h25 2,5 16h15 13,9 22h17 2,5	4h29 16,2 10h55 2,5 16h49 14,3 22h53 2,5	5h03 15,7 11h23 2,5 17h22 14,6 23h28 2,5
5 SAM	6 DIM	7 LUN	8 MAR
5h37 15,4 11h51 2,9 17h54 14,6	0h03 2,9 6h11 14,6 12h18 3,8 18h27 14,3	0h38 3,3 6h45 13,6 12h47 4,2 19h01 13,9	1h16 4,2 7h21 12,8 13h17 4,6 19h38 13,6
9 MER	10 JEU	11 VEN	12 SAM
2h00 5,0 8h01 11,6 13h53 5,5 20h22 13,1	2h56 5,8 8h51 11,0 14h39 6,2 21h17 12,8	4h14 6,2 9h59 10,2 15h45 6,6 22h28 12,8	5h47 6,2 11h26 10,2 17h10 6,6 23h49 13,1
13 DIM	14 LUN	15 MAR	16 MER
6h59 5,5 12h44 11,0 18h29 5,8	0h58 13,9 7h51 4,6 13h40 11,6 19h31 5,0	1h53 15,1 8h33 3,3 14h25 12,8 20h22 3,3	2h40 16,2 9h12 2,0 15h07 14,3 21h10 2,0
17 JEU	18 VEN	19 SAM	20 DIM
3h23 16,9 9h49 1,3 15h48 15,4 21h55 1,3	4h06 17,7 10h28 0,9 16h29 16,5 22h41 0,4	4h50 17,2 11h06 0,4 17h11 17,2 23h28 0,0	5h34 16,9 11h46 0,9 17h54 17,2
21 LUN	22 MAR	23 MER	24 JEU
0h16 0,4 6h21 15,7 12h27 1,7 18h40 16,9	1h08 1,7 7h10 14,3 13h11 2,9 19h29 16,2	2h06 2,9 8h05 12,8 14h02 4,2 20h26 15,1	3h19 4,2 9h10 11,6 15h05 5,5 21h35 13,9
25 VEN	26 SAM	27 DIM	28 LUN
4h49 5,0 10h31 11,0 16h30 5,8 22h59 13,6	6h15 5,0 12h01 11,0 17h58 5,8	0h23 13,6 7h22 4,6 13h13 11,3 19h08 5,5	1h28 14,3 8h11 4,2 14h03 12,4 20h01 4,6
29 MAR	30 MER		
2h16 14,6 8h49 3,3 14h42 13,1 20h45 3,8	2h56 15,1 9h22 3,3 15h16 13,9 21h24 2,9		

OCTOBRE 2020

1 JEU	2 VEN	3 SAM	4 DIM
3h31 15,4 9h51 2,9 15h48 14,6 21h59 2,5	4h04 15,4 10h19 2,9 16h19 15,1 22h33 2,5	4h37 15,1 10h45 2,9 16h49 15,4 23h05 2,5	5h09 14,6 11h11 3,3 17h19 15,4 23h38 2,9
5 LUN	6 MAR	7 MER	8 JEU
5h41 13,9 11h37 3,8 17h50 15,1	0h11 3,3 6h13 13,1 12h05 4,2 18h22 14,6	0h47 3,8 6h48 12,4 12h36 5,0 18h58 14,3	1h29 4,6 7h28 11,6 13h12 5,5 19h41 13,9
9 VEN	10 SAM	11 DIM	12 LUN
2h22 5,5 8h18 11,0 13h58 6,2 20h35 13,1	3h37 6,2 9h26 10,5 15h06 6,6 21h48 12,8	5h09 6,2 10h55 10,5 16h40 6,6 23h13 13,1	6h23 5,5 12h14 11,3 18h06 6,2
13 MAR	14 JEU	15 MER	16 VEN
0h28 13,9 7h16 4,6 13h12 12,4 19h11 4,6	1h26 15,1 7h59 3,3 13h58 13,9 20h04 3,3	2h15 15,7 8h39 2,0 14h40 15,4 20h53 1,7	3h01 16,5 9h18 1,3 15h21 16,9 21h39 0,4
17 SAM	18 DIM	19 LUN	20 MAR
3h45 16,9 9h56 0,9 16h03 17,7 22h26 0,0	4h29 16,9 10h36 0,9 16h45 18,4 23h12 0,0	5h14 16,2 11h16 1,3 17h29 18,0	6h01 15,1 11h59 2,0 18h15 17,2
21 MER	22 JEU	23 VEN	24 SAM
0h52 1,7 6h51 13,9 12h44 3,3 19h06 16,5	1h51 2,9 7h47 12,4 13h36 4,6 20h04 15,1	3h04 4,2 8h52 11,6 14h43 5,8 21h13 13,9	4h29 5,0 10h12 11,0 16h10 6,2 22h36 13,6
25 DIM	26 LUN	27 MAR	28 MER
5h48 5,0 11h39 11,3 17h40 6,2 23h57 13,1	6h50 5,0 12h47 11,6 18h49 5,8	1h01 13,6 7h37 4,6 13h35 12,8 19h43 5,0	1h50 13,9 8h14 4,2 14h13 13,6 20h26 4,2
29 JEU	30 VEN		
2h30 14,3 8h46 4,2 14h47 14,3 21h05 3,3	3h05 14,3 9h14 3,8 15h18 15,1 21h39 2,9	3h39 14,3 9h42 3,8 15h48 15,4 22h12 2,9	

NOVEMBRE 2020

1 DIM	2 LUN	3 MAR	4 MER
3h11 14,3 9h08 3,8 15h18 15,7 21h45 2,5	3h42 13,9 9h36 3,8 15h49 15,7 22h17 2,9	4h15 13,6 10h04 4,2 16h20 15,7 22h51 3,3	4h49 13,1 10h35 4,2 16h54 15,4 23h28 3,8
5 JEU	6 VEN	7 SAM	8 DIM
5h25 12,4 11h08 5,0 17h32 15,1	0h10 4,6 6h07 11,6 11h47 5,5 18h16 14,3	1h02 5,0 6h59 11,3 12h37 6,2 19h11 13,9	2h10 5,5 8h04 11,0 13h46 6,6 20h19 13,6
9 LUN	10 MAR	11 MER	12 JEU
3h30 5,8 9h23 11,0 15h15 6,6 21h39 13,6	4h40 5,0 10h39 12,0 16h41 5,8 22h54 13,9	5h35 4,2 11h39 13,1 17h49 4,6 23h57 14,6	6h22 3,3 12h28 14,6 18h45 3,3
13 VEN	14 SAM	15 DIM	16 LUN
0h50 15,1 7h05 2,5 13h13 16,2 19h37 1,7	1h38 15,7 7h46 2,0 13h56 17,7 20h25 0,9	2h25 15,7 8h28 1,7 14h40 18,4 21h13 0,0	3h11 15,7 9h10 1,7 15h24 18,7 22h00 0,4
17 MAR	18 MER	19 JEU	20 VEN
3h58 15,1 9h54 2,0 16h10 18,4 22h49 0,9	4h45 14,3 10h38 2,5 16h57 17,7 23h41 2,0	5h35 13,6 11h25 3,8 17h49 16,5	6h37 3,3 12h29 12,4 18h44 15,4
21 SAM	22 DIM	23 LUN	24 MAR
1h41 4,2 7h30 11,6 13h20 5,8 19h47 14,3	2h52 5,0 8h40 11,3 14h38 6,2 20h58 13,1	4h00 5,5 9h54 11,6 16h03 6,2 22h12 12,8	5h00 5,5 11h01 12,0 17h16 5,8 23h19 12,8
25 MER	26 JEU	27 VEN	28 SAM
5h48 5,5 11h54 12,8 18h14 5,5	0h14 12,8 6h29 5,0 12h37 13,6 19h02 4,6	0h59 13,1 7h04 5,0 13h14 14,3 19h43 4,2	1h37 13,1 7h36 4,6 13h48 15,1 20h20 3,8
29 DIM	30 LUN		
2h13 13,1 8h06 4,6 14h20 15,7 20h54 3,3	2h47 13,1 8h37 4,2 14h53 16,2 21h28 2,9		



*Le Dr Frederick Montizambert
et son épouse Mary Jane Walker.
Source : David Crombie.*

Frederick Montizambert, médecin-chef de la Quarantaine

À partir de 1873 et jusqu'à la fin des années 1920, le médecin-chef puis sous-ministre de la santé, Frederick Montizambert a séjourné pendant de nombreux étés à Cacouna. Avec son épouse, Mary Jane Walker, fille du conseiller législatif William Walker et leurs sept enfants, ils demeuraient dans leur villa *Woodside* qui avait été construite dans le boisé sur la falaise. Jusqu'en 1993, cette demeure d'été a accueilli d'autres membres des familles Montizambert et Walker¹⁸.

Le docteur Montizambert a marqué l'histoire du Québec pour sa lutte des maladies contagieuses. Après de brillantes études dans des collèges renommés de Montréal et de Toronto, le fils de Lucy Bowen et d'Édouard Lewis Montizambert, avocat et greffier, a étudié la médecine à l'Université Laval. Puis, en 1863, il s'est spécialisé en chirurgie et en obstétrique à la faculté de médecine de la *University of Edinburgh* en Écosse. La famille Boucher de Montizambert a des origines françaises puisqu'elle descendait de Pierre Boucher, fondateur et seigneur de Boucherville¹⁹.



*Un des anciens bâtiments qui accueillait les malades sur Grosse-Île.
Photo : Georges Pelletier (2004)*

La carrière de Frederick Montizambert a commencé en 1866 lorsqu'il accepta le poste d'assistant-inspecteur médical à la station de quarantaine de Grosse Île. Il avait la charge de visiter les navires afin d'examiner les passagers qui pouvaient avoir contracté des maladies contagieuses. Trois ans plus tard, à l'âge de 26 ans, il est nommé médecin-chef. Pendant une trentaine d'années, le Dr Montizambert a dû surmonter bien des défis afin de mettre en place des méthodes plus modernes et plus efficaces pour traiter un plus grand nombre de personnes affectées. La tâche n'était pas simple avec l'arrivée de nombreux immigrants au Canada. Il fallait rebâtir les installations et renforcer les règlements de quarantaine. Cette station, qui relevait du ministère de l'Agriculture, était la plus importante au Canada²⁰.

À l'hiver 1891, le Dr Frederick Montizambert s'était rendu aux États-Unis pour prendre connaissance des dernières découvertes dans le domaine de la microbiologie, la désinfection et la vaccination. À la *Johns Hopkins University* de Baltimore, il a étudié les germes du choléra et autres maladies

contagieuses. L'année suivante, un laboratoire bactériologique est installé à l'Île de la Quarantaine qui permet l'identification des bacilles d'infections contagieuses. En 1894, le Dr Montizambert est nommé surintendant des stations de quarantaine au Canada. Les procédés techniques et scientifiques, qu'il avait mis en place à Grosse Île, seront adoptés dans les stations des provinces maritimes et sur la côte ouest en Colombie-Britannique²¹.

Avec l'augmentation de l'immigration mondiale, en 1899 le gouvernement fédéral a mis sur pied un département de la santé publique. Le Dr Montizambert est nommé à sa direction et a continué de moderniser les stations de quarantaine canadiennes. Il conseilla le gouvernement en matière de santé et d'hygiène et dans la lutte contre la tuberculose et la lèpre. À plusieurs reprises, il recommanda le financement des laboratoires bactériologiques. En 1919, après la Première Guerre mondiale et durant la terrible épidémie de grippe espagnole, un ministère de la santé a été finalement formé. L'année suivante, après 54 ans au service de la Santé publique canadienne, Frederick Montizambert prenait sa retraite. Il est décédé en novembre 1929. **Médecin très déterminé, il fut un visionnaire**²².

La formation des unités sanitaires, ancêtres des CLSC

*Après l'importante épidémie de variole qui affecta le Québec en 1885, il sera mis sur pied une structure provinciale de la santé publique. Avec la formation d'une Commission provinciale d'hygiène (CHPQ), des bureaux sanitaires municipaux seront mis en place afin de surveiller l'application des lois d'hygiène, d'aider à la prévention des maladies infectieuses et d'assurer la distribution des vaccins et sérums. En 1911, le Gouvernement autorisera la division en dix districts sanitaires régionaux dirigés par un inspecteur résident. Cette tâche s'adressait seulement aux médecins qui avaient alors la responsabilité d'étudier les causes de mortalité, de morbidité et de faire le relevé des maladies contagieuses. Aujourd'hui, les CLSC ont remplacé ces bureaux sanitaires*²³.



À sa retraite, le Dr Montizambert passait ses étés à sa villa Woodside de Cacouna en compagnie de son épouse et de ses petits-enfants.
Photo : Mary Tudor Montizambert.
Source : David Crombie

Conclusion

La peste, le typhus, le choléra, la variole et la grippe espagnole ont menacé et décimé des populations partout dans le monde. Au siècle dernier, le docteur Frederick Montizambert a été un précurseur dans le traitement des maladies infectieuses au Canada. Par sa détermination, il a fait avancer la médecine afin d'aider à sauver de nombreuses vies. Aujourd'hui, les docteurs Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada et Horacio Arruda, directeur national de la santé publique, ont pris en main la gestion de la pandémie de coronavirus afin d'éviter que trop de gens contractent le virus du Covid-19 et en meurent.

Plusieurs personnes souhaitent ardemment qu'un vaccin efficace leur permette de reprendre une vie normale. Au cours de l'été, en attendant ce remède miracle, plusieurs Québécois se sont tournés vers la nature. De nombreux citoyens de Montréal et de Québec ont envahi les villages côtiers jusqu'en Gaspésie, comme ce fut le cas aux siècles précédents. Avec le nombre important de visiteurs dans la région du Bas-Saint-Laurent, nous avons eu l'impression que le congé de la construction a duré toute la saison estivale. Au cours des époques, le fleuve avec ses magnifiques paysages demeure un lieu privilégié où l'on peut se ressourcer. Il faut donc en prendre soin et continuer de le protéger.

NOTES DE RÉFÉRENCES

1. *Le Canadien*, 17 mars 1832.
2. Idem, 31 mars 1832 et 18 avril 1834.
3. Ibid, 20 janvier 1834 (pétition présentée à l'assemblée par Charles Dumas demandant d'être indemnisé pour une détention de 40 jours à Grosse-Île, à bord d'un vaisseau en quarantaine l'été dernier.)
4. James J. Mangan, F.S.C. *La traversée du Naparima*, Carraig Books, p. 52, (tiré du journal d'un passager irlandais, Gerald Keegan, qui était maître d'école dans son village) et *Quebec Gazette*, 9 août 1847.
5. James J. Mangan, F.S.C. Carraig Books, pp. 77 et Martin Tétreault, *Frederick Montizambert et la quarantaine de Grosse Île, 1869-1899*, www.erudit.org/fr/revues/scientia/1995-v19-scientia/3120/800392ar/p.8. (le docteur George Mellis Douglas directeur de la station et ses assistants enlèveront 4500 cadavres des navires et 5424 ne débarqueront sur l'île que pour mourir).
6. *Morning Chronicle*, 24 juillet 1854.
7. Registre de la paroisse de Saint-Patrice, (le pilote Pierre Bouchard est inhumé le 19 octobre 1951), BANQ et *Quebec Gazette*, 31 octobre 1851. Pour le décès du pilote Firmin Lévesque, communication personnelle avec le chercheur et auteur Jean Leclerc en 2004. Ce dernier a écrit le livre *Les pilotes du Saint-Laurent*.
8. Martin Tétreault, *Frederick Montizambert et la quarantaine de Grosse Île, 1869-1899*, op. cit., pp. 17, 18 et 24.
9. Idem p. 24 et *L'Événement*, 29 juillet 1887.
10. *L'Opinion Publique*, Lettres cacounaises, 24 septembre 1870.
11. www.biographie.ca/fr/bio/campbell_george_william_11E.html, volume X1 (informations colligées par Charles G. Roland).
12. *Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette*, Québec, 19 juillet 1865.
13. Lynda Dionne et Georges Pelletier, *L'hébergement à Cacouna de la colonisation à la villégiature*, p. 3 Dossier du Journal EPIK de Cacouna, juin 1997.
14. *Morning Chronicle and Commercial and Shipping Gazette Québec*, juin 1853 (dans les annonces des bateaux à vapeur, on fait mention du *St. George's Hotel*).
15. Greffe du notaire Michel Honoré St-Jorre, 18 septembre 1862, (l'hôtelier Hugh O'Neil a acheté un terrain sur la falaise afin de construire son établissement), BANQ et Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Découvrir Cacouna, ses lieux-dits et ses circuits*, Éditions EPIK de Cacouna, pp. 68 à 71.
16. www.biographie.ca/fr/bio/campbell_george_william_11E.html, volume X1 (informations colligées par Charles G. Roland).
17. Lynda Dionne et Georges Pelletier, *Découvrir Cacouna, ses lieux-dits et ses circuits*, Éditions EPIK de Cacouna, p. 92.
18. Idem, p. 90.
19. www.biographie.ca/bio/montizambert_frederick_15F.html, volume xv, (informations colligées par André Sévigny)
20. Idem et Martin Tétreault, *Frederick Montizambert et la quarantaine de Grosse Île, 1869-1899* op. cit., pp. 8 et 11.
21. Idem
22. Idem
23. Denis Goulet, Gilles Lemire et Denis Gauvreau, *Des bureaux d'hygiène municipaux aux unités sanitaires. Le conseil d'hygiène de la province de Québec et la structuration d'un système de santé publique, 1886-1926*, erudit.org/fr/revues/haf/1996-V49-N4, pp. 496-497 et 512.

CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MAI 2020.

Tous les conseillers sont présents.

Ratification des déboursés du 30 mars 2020 au 27 avril 2020 et approbation des comptes du mois pour un montant total de 103 265,52 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

CORRESPONDANCES

Correspondance reçue de Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont suite à l'offre de la Municipalité concernant l'achat d'une partie de terrain.

La Municipalité accepte la contre-offre présentée par Mme Vaillancourt et M. Dumont et de leur vendre la parcelle de terrain décrite à la résolution numéro 2020-03-057.5.1 pour un montant de dix mille dollars canadiens (10 000,00 \$), +t; (s'ajoute divers partages de frais touchant l'opération cadastrale, le piquetage et autres frais liés à la vente, comme décrits dans l'original de cette résolution.)

Correspondance reçue de M. Jacques Desjardins concernant l'absence de panneaux indiquant la limite de vitesse sur la rue du Patrimoine en direction Est entre la rue de l'Église et l'avenue du Port mentionnant l'absence de panneaux indiquant la limite de vitesse à cet endroit;

CONSIDÉRANT que divers employés de la Municipalité ont également constaté que les automobilistes circulent à une vitesse supérieure à celle autorisée sur cette portion de la rue du Patrimoine;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de son réseau routier;

CONSIDÉRANT que de nombreux citoyens empruntent cette portion de la rue du Patrimoine afin d'y circuler à pieds ou à vélo;

CONSIDÉRANT qu'un parc de jeux extérieurs destiné aux enfants en bas âge est contigu à cette portion de la rue;

CONSIDÉRANT que la rue du Patrimoine est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ);

le Conseil demande au MTQ de mettre en place deux (2) nouveaux panneaux indiquant la limite de vitesse sur la rue du Patrimoine, en direction Est, entre la rue de l'Église et l'avenue du Port et souhaite que ces panneaux soient installés près de la rue Beaulieu et près de la rue Marc-Antoine où se situe le Parc de l'Héritière; et de procéder à l'installation de ces deux (2) panneaux le plus rapidement possible afin d'éviter qu'un accident survienne.

La présente demande est jugée essentielle et prioritaire afin d'assurer la sécurité des usagers de cette portion de la rue du Patrimoine et une copie de la présente résolution

sera envoyée au MTQ dès son adoption.

Dépôt de correspondances reçues de la part de Mme Andrée Mignault, présidente de la Fabrique de Cacouna, le 27 avril 2020, **et de la part de M. Christian Desbiens**, le 29 avril 2020, aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Suite aux divers décrets d'urgence sanitaire, autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de conférence téléphonique.

Adoption du Règlement no 110-20 venant modifier le Règlement no 109-20 établissant les taux de taxations et de tarifications pour l'année 2020.

Félicitations à M. Mario Dumont qui s'est vu décerner le prix de la Personnalité du milieu de l'information et du journalisme remis par l'Institut de la confiance dans les organisations (ICO), considérant que M. Dumont, ancien chef de l'ADQ et maintenant animateur de grande envergure, est natif de la Municipalité de Cacouna et a été un acteur politique important pour notre Municipalité et notre région; qu'il est une fierté pour notre région et pour l'ensemble des citoyens de notre Municipalité; et que les membres du Conseil et les administrateurs de la Municipalité souhaitent souligner ce qu'il a réussi à accomplir. Les membres du Conseil et les administrateurs de la Municipalité souhaitent de plus la meilleure des chances à M. Dumont pour la poursuite de son impressionnante et prolifique carrière.

Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Demande d'implantation du bureau de coordination sur le site du Port de Gros-Cacouna.

CONSIDÉRANT qu'en date du 30 mars 2020, le Gouv. du Québec est devenu propriétaire des ports de Gros-Cacouna, Rimouski, Matane et Gaspé;

CONSIDÉRANT que la gestion de ces quatre (4) ports a été confiée à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, le tout, sous l'autorité du ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT qu'un bureau de coordination sera créé et que la Municipalité de Cacouna souhaite faire part de son intention d'accueillir ce bureau sur le site du port de Gros-Cacouna;

CONSIDÉRANT que le port de Gros-Cacouna est le port d'entrée dans la région de l'Est-du-Québec et qu'il dispose actuellement d'espaces de bureaux prêts à accueillir le personnel du bureau de coordination; les membres du Conseil demandent au MEI de procéder à l'installation du bureau de coordination des quatre (4) ports de l'Est sur le site du port de Gros-Cacouna.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service incendie – Dépôt du rapport du mois d'avril 2020.

Partenariat avec la Ville de RdL pour la mise en œuvre d'un plan de communication afin de promouvoir l'application ID-Side Echo MMS.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a adopté, lors de la séance régulière s'étant tenue le 8 avril 2019, la résolution numéro 2019-04-498-7.6 afin d'acheter et d'implanter le logiciel ID Side développé par la Société Plan de Vol inc.;

CONSIDÉRANT que ce logiciel permettra de respecter le Règlement sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, règlement en vigueur depuis le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent être informés de la mise en opération de l'application ID-Side Echo MMS;

CONSIDÉRANT que le 23 mars 2020, la Ville de Rivière-du-Loup tiendra une conférence de presse afin de lancer officiellement la mise en service de l'application Echo MMS;

CONSIDÉRANT que suite à cette conférence de presse, un imposant plan de communication se mettra en marche afin d'inciter les gens à télécharger et mettre en fonction l'application;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna souhaite se joindre à la Ville de Rivière-du-Loup afin que cette dernière appose le logo de la Municipalité sur tous les imprimés et messages qui seront diffusés afin de sensibiliser les citoyens au téléchargement et à l'activation de l'application;

la Municipalité accepte le partenariat proposé par la Ville afin de se joindre à celle-ci pour la promotion de l'application ID-Side Echo MMS; accepte le tarif proposé de 917,00 \$, représentant la somme de 0,50 \$ / per capita; procède à l'achat de 20 affiches promotionnelles (total de 6,00 \$); retient les services d'un employé de la Ville afin d'intégrer diverses procédures dans l'application ID-Side Echo MMS, et ce, pour un montant de 29,95 \$ t.i.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Permis – Rapport mensuel du mois d'avril 2020.

Demande de dérogation mineure – 205, route 291, Cacouna. La Municipalité fait siennes les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et accepte d'accorder la dérogation mineure demandée afin d'autoriser la construction d'un garage qui aura une superficie de 71,3 m² et une hauteur de 5,49 m; l'acceptation est sujette aux conditions élaborées par le CCU et énumérées dans la présente résolution (*disponible en totalité sur le site de la Municipalité dans le procès verbal d'avril*).

Dépôt des crédits de taxes à verser dans le cadre du Programme de revitalisation 2014-2017 et acceptation des versements du mois d'avril 2020 pour un montant total de 400,00 \$.

LOISIRS ET CULTURE

Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois d'avril 2020. En raison de la pandémie due à la COVID-19 sévissant actuellement, le service des loisirs de la Municipalité est actuellement suspendu temporairement. Celui-ci reprendra dès que les directives des autorités gouvernementales autoriseront de nouveau la tenue de diverses activités culturelles et de loisirs.

Adoption du bilan synthèse de la Politique familiale municipale 2009-2013.

Création du comité de pilotage de la démarche municipalité amie des aînés (MADA).

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en période d'élaboration d'une politique «MADA»;

CONSIDÉRANT que la mise en place d'un comité de pilotage MADA est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- De permettre le partenariat et la représentativité de l'ensemble de la communauté, sa formation devrait le refléter : organismes communautaires et, en particulier, ceux qui représentent des familles, des aînés, des réseaux sociaux, des organismes socio-économiques, le milieu de la santé, le milieu scolaire, les services municipaux, le milieu des affaires, etc.

- D'assurer l'élaboration de la démarche MADA : en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population; en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie;

- D'assurer l'implantation de la démarche MADA;

- D'assurer le lien entre les instances municipales, la communauté et la démarche MADA;

- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur les aînés;

- De jouer un rôle consultatif et de vigilance, grâce à son expertise;

- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décision, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel);

- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action : en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité; en priorisant les éléments du plan d'action; en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application

des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique MADA;

la Municipalité de Cacouna procède à la nomination des membres pour le comité de pilotage MADA, comme suit:

- Mme Maria Dégare, à titre de représentante d'un organisme communautaire (Club des 50 ans et plus de Cacouna);

- Mme Claudette Belzile, à titre de représentante des aînés;

- Mme Ghislaine Daris, Mairesse, à titre de représentante des aînés;

- Mme Josée Marquis, à titre de représentante des familles;

- Mme Annick Charron, à titre de représentante des familles;

- M. Cédric Soucy, à titre de coordonnateur des loisirs et de la famille de la Municipalité de Cacouna;

- Mme Danielle Gagné, conseillère, à titre de représentante des questions familiales et aînées de la Municipalité de Cacouna.

- Mme Myriam Desrosiers-Roy, à titre de représentante du CISSS Bas-St-Laurent;

- M. Gérald Dionne, à titre d'agent de développement rural;

- Mme Jeanne Trachy, à titre de chargée de projet.

Chacun des membres proposés a préalablement accepté le rôle et le mandat qui lui sont confiés pour la réalisation de la politique MADA.

Embauche conditionnelle des animateurs du Camp de jour pour l'été 2020.

La Municipalité procède à l'embauche des quatre (4) candidats: Océanne Grenier, Alex Bossé, Marily St-Pierre et Joanie Ouellet; et ce, conditionnellement à ce que les directives des autorités gouvernementales autorisent l'ouverture des camps de jours pour la saison estivale 2020; les conditions de travail des animateurs du Camp de jours seront consignées dans une entente de travail à intervenir entre la Municipalité et chacun des candidats.

Contribution municipale à la Bibliothèque Émile-Nelligan pour l'année 2020.

La Municipalité accepte de verser un montant de 2 650,00 \$ à titre de contribution annuelle à la Bibliothèque Émile-Nelligan afin que celle-ci puisse continuer d'offrir ses services aux citoyens;

INFORMATIONS

Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 8 juin 2020 à 19h30

CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 2020.

Tous les conseillers sont présents.

Ratification des déboursés du 28 avril 2020 au 31 mai 2020 et approbation des comptes du mois pour un montant total de 263 947,80 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

CORRESPONDANCES

Dépôt d'une correspondance reçue du Club VTT l'Est-Quad – Demande de circulation sur la route à Moreault pour rejoindre les commerces situés à la sortie 521 de l'autoroute 20. Une correspondance reçue de M. Yvan April, président du Club de VTT l'Est-Quad, le 11 avril 2020, est déposée aux membres du Conseil municipal afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos.

Inscription à une formation dispensée par la FQM concernant la « Gestion contractuelle en-deçà de 101 100,00 \$ ».

CONSIDÉRANT que le 10 juin 2020 prochain, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dispensera une formation en classe virtuelle concernant la « Gestion contractuelle en-deçà de 101 100,00 \$ »;

CONSIDÉRANT que le directeur général ainsi que les membres du Conseil municipal croient qu'il est essentiel de participer à cette formation afin de mettre à jour leurs connaissances au niveau de l'octroi de ce type de contrat;

le directeur général procède à l'inscription de la Municipalité de Cacouna à cette formation au coût de 293,19 \$, t.i.

Réfection du bureau municipal (galerie avant, fabrication d'un mur-écran et réaménagement d'un espace de bureau à l'intérieur) – Dépôt des soumissions reçues.

La Municipalité accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Michel Marquis Inc. (15 171,87\$) et ce, afin de procéder aux diverses rénovations de l'édifice municipal.

Lotissement du lot numéro 4 984 921 – Dépôt des soumissions reçues.

La Municipalité accepte la soumission du plus bas soumissionnaire (1 346,75 \$), en l'occurrence Parent & Ouellet, arpenteurs-géomètres, et ce, afin de procéder au lotissement du lot 4 984 921 préalablement à la signature de l'acte de vente notarié qui officialisera la transaction avec Mme Mélissa Vaillancourt et M. Dany Dumont.

Engagement exigé par le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec (FARPCNQ) afin que le notaire Félix Bérubé bénéficie de l'exemption du paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle en raison de son emploi exclusif auprès de la Municipalité de Cacouna.

La Municipalité de Cacouna :

a) se porte garant, s'engage à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Félix Bérubé, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'elle aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce no-

taire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

b) renonce à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

c) autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, à passer et signer pour la Municipalité de Cacouna et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement, le cas échéant, pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Municipalité de Cacouna.

Grande Webdiffusion en gestion municipale (en remplacement du congrès annulé). CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) a décidé d'annuler l'édition 2020 du congrès annuel en raison de la pandémie due à la COVID-19; la Municipalité autorise le directeur général à participer à «la Grande Webdiffusion en gestion municipale» qui se déroulera du 16 au 18 juin et assumera les frais de participation à cet événement au montant de 431,16 \$, t.i.

Renouvellement de l'adhésion à la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna. La Municipalité autorise Mme Ghislaine Daris, Mairesse, et Mme Suzanne Rhéaume, Conseillère municipale à devenir membre de la Commission régionale du Port de Gros-Cacouna.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service incendie – Rapport du mois de mai 2020.

Achat de boyaux pour le service incendie suite à l'adoption de la résolution numéro 2019-10-689.7.2. La Municipalité procède au paiement des factures numéros 103672 et 102191 dues à l'entreprise L'ARSENAL (Équipements incendies CMP MAYER Inc.) aux montants respectifs de 3 610,22 \$ et 4 599,00 \$, le tout t.i.

TRAVAUX PUBLICS

Révision et renouvellement du contrat de travail de M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint au Service des travaux publics. CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre le Conseil municipal de la Municipalité de Cacouna et M. Rémy Beaulieu, employé municipal adjoint au Service des travaux publics; ce contrat de travail prendra effet à compter du 7 juin 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Pavage de la rue Leclerc – Dépôt des soumissions reçues. La Municipalité accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavage Réparations Francoeur Inc. (38 730,28\$); le coût de ces travaux sera assumé en majeure partie par l'aide financière reçue du Pro-

gramme d'aide à la voirie locale (PAVL), plus précisément par le «Volet Projets particuliers d'amélioration, Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES)» aux montants de 38 800,00 \$ (Dossier no 00029063-1) et de 5 000,00 \$ (Dossier no 00027443-1); le solde du coût des travaux sera payé à même le fonds général de la Municipalité;

Pavage du tronçon de la rue Sénéchal endommagé suite à la tempête survenue au mois d'octobre 2018 – Dépôt des soumissions reçues. La Municipalité de Cacouna accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Pavage Réparations Francoeur Inc. (6 180,00\$).

Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Dépôt des soumissions reçues. La Municipalité accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Coop Agriscar St-Arsène, (12 072,38 \$).

HYGIÈNE DU MILIEU

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière afin de réaliser l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité.

Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Dépôt des soumissions reçues. CONSIDÉRANT que l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité est exigée en fonction du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) obligeant le responsable d'un prélèvement d'eau de catégorie 1 à émettre le rapport final avant le 1er avril 2021; CONSIDÉRANT que cette analyse sera réalisée conformément aux exigences du Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable édicté par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC); CONSIDÉRANT les soumissions obtenues suite au processus d'appel d'offres par invitation pour la réalisation de ces travaux;

la Municipalité accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, en l'occurrence le Laboratoire d'expertises de RdL Inc. (LER) (20 750,00 \$).

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Permis – Rapport mensuel du mois de mai 2020.

Enseignes RDL – Achat d'une enseigne double face et d'un poteau pour l'indication du Parc de l'Héritière. sur la rue du Patrimoine. Ces achats seront effectués auprès de l'entreprise Enseignes RDL Inc. pour un montant de 1 552,15 \$, t.i.

LOISIRS ET CULTURE

Achat de matériel pour le Camp de jour 2020. CONSIDÉRANT que la Municipalité

souhaite offrir divers articles de bricolage aux jeunes qui participeront au camp de jour, et ce, afin d'éviter des frais supplémentaires aux parents de ceux-ci en raison des mesures d'hygiène à respecter en cette période de pandémie; la Municipalité autorise M. Cédric Soucy, technicien en loisirs et culture, à procéder à l'achat de matériel de bricolage destiné aux jeunes qui participeront au camp de jour pour la saison estivale 2020, le tout auprès de l'entreprise Hamster pour un montant total de 975,75 \$, incluant les taxes applicables;

INFORMATIONS

Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 6 juillet 2020 à 19h30.

CONDENSÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2020.

Tous les conseillers sont présents.

Recommandation de Mme Marie-Josée Huot, Directrice générale du CLD de la région de RdL, à titre de membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est devenu propriétaire des ports de Gaspé, de Gros-Cacouna, de Matane et de Rimouski le 30 mars dernier; CONSIDÉRANT que la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie a été constituée afin d'assurer l'exploitation, l'entretien et le développement de ces quatre ports; CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna a été désignée afin de recommander un candidat de son choix qui deviendra membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie; le Conseil recommande la nomination de Mme Marie-Josée Huot, directrice générale du Centre local de développement de la région de RdL, à titre de membre du conseil d'administration de la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie; le Conseil municipal fait part de son intérêt à la Société portuaire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à l'effet que Mme Ghislaine Daris, Mairesse, soit également nommée à titre de membre de ce conseil d'administration.

CONDENSÉ DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2020 par voie de conférence téléphonique.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Bruno Gagnon.

Ratification des déboursés du 1er au 30 juin 2020 et approbation des comptes du mois pour un montant total de 192 671,76 \$, et ce, à même le fonds général de la Municipalité.

CORRESPONDANCES

Dépôt d'une correspondance reçue de M. André Dionne du Club Nautique de RdL. afin que les membres du Conseil municipal puissent en prendre connaissance.

Correspondance reçue de M. Yvan Roy concernant l'écoulement des eaux sur la rue Desjardins.

CONSIDÉRANT les événements survenus au cours de la dernière saison hivernale dans le secteur de la rue Desjardins à Cacouna; CONSIDÉRANT que les événements en question se résument à des écoulements d'eaux anormaux provenant des lots numéros 4 984 645 et 4 984 646 situés au Sud de la rue Desjardins; CONSIDÉRANT que les eaux en question semblent provenir de diverses installations désuètes s'apparentant à de vieilles fontaines construites par les propriétaires des lots mentionnés ci-dessus il y a plusieurs années; CONSIDÉRANT que la Municipalité de Cacouna n'a pas à subir cet écoulement des eaux anormal provenant de constructions effectuées par les propriétaires des fonds supérieurs;

les membres du Conseil demandent aux propriétaires des lots mentionnés ci-dessus de procéder aux analyses et corrections nécessaires afin que la situation s'étant produite l'hiver dernier soit corrigée le plus rapidement possible et qu'elle ne se répète pas lors de la prochaine saison hivernale; le Conseil demande aux propriétaires des lots mentionnés ci-dessus de lui faire part des actions qu'ils souhaitent prendre afin de corriger la situation, et ce, avant le 31 août 2020;

une copie de la présente résolution ainsi que les photos prises par les autorités municipales lors des événements survenus l'hiver dernier sont envoyées aux propriétaires des lots en question.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Autorisation pour la tenue de la séance du Conseil municipal à huis clos.

Les Contrôles A.C. Inc. – Offre de service pour l'entretien préventif en contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges incluant la calibration des détecteurs de gaz délétères CO2 et des sondes de pression, entretiens essentiels pour assurer le bon fonctionnement des équipements de contrôle du Centre de Loisirs Place St-Georges; la Municipalité accepte l'offre de service reçue de l'entreprise Les Contrôles A.C. Inc. afin de procéder à l'entretien décrit ci-dessus, le tout pour un montant total de 1 638,00 \$, +t.

Règlement sur la circulation des véhicules hors route – Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Achat de la propriété située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite se porter acquéreur de la propriété située au 1012, rue du Patrimoine à Cacouna afin d'en faire son garage municipal destiné au Service des travaux publics; après entente, le Conseil accepte de se porter acquéreur de cette propriété pour un montant total de 232 860,00 \$. L'achat de cette propriété est conditionnel à l'approbation d'un règlement d'emprunt par les contribuables de la Municipalité et par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Dépôt du rapport financier pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2019. Un rapport sommaire sera fait lors de la prochaine séance régulière du Conseil.

Dépôt des états financiers trimestriels (activités de fonctionnement à des fins fiscales du 1er avril 2020 au 30 juin 2020) Fin du lien d'emploi entre la Municipalité et la secrétaire-administrative adjointe.

CONSIDÉRANT que le lien d'emploi entre Mme Sonia Ouellet, secrétaire-administrative adjointe et la Municipalité a pris fin le 22 juin 2020;

le Conseil ratifie et accepte la décision prise de mettre fin au lien d'emploi entre elle et Mme Sonia Ouellet qui occupait le poste de secrétaire-administrative adjointe; le Conseil accepte le paiement des montants suivants à Mme Sonia Ouellet : Paiement de l'équivalent de 3 semaines de travail complètes, soit un total de 99 heures; paiement du 4 % de vacances cumulées depuis le début du lien d'emploi; paiement des deux journées fériées suivantes : la Fête nationale (24 juin 2020) et la Fête du Canada (1er juillet 2020), et ce, conformément à la Loi sur les normes du travail. Assumption des montants dus par Mme Ouellet pour les assurances collectives.

La Municipalité procédera à l'affichage d'une nouvelle offre d'emploi afin de combler le poste de secrétaire-administrative adjointe.

Prolongation de la suspension du taux d'intérêt applicable à toutes taxes, tarifs, compensation, permis ou créances dus à la Municipalité pour l'année courante (2020) et impayés à ce jour, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020. Le Conseil fixe le taux d'intérêt à 0 % par an, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020; résolution adoptée conformément aux dispositions de l'article 981 du Code municipal du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service incendie – Rapport de juin 2020.

Ministère des transports du Québec - Demande de réduction de la limite de vitesse sur la rue de l'Église. CONSIDÉRANT les plaintes reçues de nombreux résidents à l'effet que des utilisateurs de la rue de l'Église, plus précisément ceux empruntant le secteur compris entre la rue de la Fabrique et la rue du Patrimoine, circulent à des vitesses grandement supérieures à

celle autorisée; CONSIDÉRANT que suite à l'envoi de la résolution numéro 2019-03-476-7.3, le Ministère des transports du Québec (MTQ) a réitéré son refus de revoir à la baisse la limite de vitesse de ce secteur de la rue de l'Église; CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de ladite résolution, une nouvelle rue ayant vu le jour (prolongement de la rue Beaulieu) débouchera sur la rue de l'Église, juste au Sud de la rue de la Fabrique, ce qui aura pour effet d'accroître la circulation dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les employés de la Municipalité ont également constaté que les utilisateurs de cette portion de la rue de l'Église ne respectent aucunement la limite de vitesse actuellement en vigueur dans le secteur;

CONSIDÉRANT que la situation devient de plus en plus préoccupante, car plusieurs jeunes étudiants circulant à pied et à vélo doivent emprunter ce tronçon de la rue de l'Église afin de se rendre à l'École Vents-et-Marées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de son réseau routier;

CONSIDÉRANT que la rue de l'Église est sous la juridiction du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

le Conseil demande au MTQ de revenir sur sa décision et de revoir à la baisse la limite de vitesse de la rue de l'Église (entre le prolongement de la rue Beaulieu et la rue du Patrimoine) afin que celle-ci soit limitée à 30 km/h maximum; la présente demande est jugée essentielle et urgente afin d'assurer la sécurité des usagers de cette portion de la rue de l'Église et ainsi d'éviter qu'un accident ne survienne;

TRAVAUX PUBLICS

Remplacement d'un ponceau sur le Petit Rang 2 – Facture de Hugues Guérette Inc. Les travaux étant maintenant complétés, la Municipalité procède au paiement de la facture numéro 10778, au montant de 2 219,02 \$, +t.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Permis – Rapport mensuel du mois de juin 2020

Réfection des deux conteneurs à la Salle Municipale. CONSIDÉRANT que les deux conteneurs situés près de l'entrée de la Salle Municipale avaient besoin d'un entretien afin d'améliorer leur apparence et que la Municipalité recevra, au cours de l'été, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec et tentera d'aller récupérer un quatrième fleuron; CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaitait mettre une touche artistique sur les deux conteneurs afin de les mettre en valeur et que ce travail artistique a été réalisé par M. Justin Marquis, jeune artiste de notre Municipalité; la Municipalité procède au paiement du montant

dû à M. Marquis, soit la somme de 861,72 \$, comprenant le matériel acquis pour les travaux et ses honoraires.

Demandes d'autorisation auprès de la CPTAQ – Claveau Concassage et Granulats Ltée (Dossiers 403 448, 361 445, 406 832). CONSIDÉRANT que l'entreprise Claveau Concassage et Granulats Ltée exploite, depuis plusieurs années, une sablière-gravière et une carrière sur des terrains faisant partie des lots numéros 4 984 126, 4 984 127, 4 984 132, 4 984 133, 4 984 134 et 4 985 587, et 5 668 784 et 5 668 774 et 4 984 080 du cadastre du Québec; CONSIDÉRANT que l'entreprise a déjà obtenu l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'exploitation de cette carrière, de cette sablière-gravière et l'utilisation d'un chemin d'accès pour s'y rendre; que la demande vise le renouvellement de cette décision pour une période de 10 ans; que les activités de cette carrière et de cette sablière-gravière répondent à un besoin régional de sable et de gravier; CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucun effet négatif sur le plan agricole et environnemental et qu'à la fin de cette exploitation, le terrain sera aménagé de façon à favoriser la sylviculture et l'agriculture; le Conseil appuie ces demandes d'autorisation.

Électrification de l'avenue des Étangs. CONSIDÉRANT les demandes reçues afin de prolonger le réseau électrique et ainsi desservir les propriétés situées sur l'avenue des Étangs; CONSIDÉRANT que cette avenue est située en plein cœur du parc industriel de la Municipalité et que l'électrification de ce secteur contribuera au développement du parc industriel; CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Hydro-Québec afin d'électrifier environ 500 mètres de l'avenue des Étangs, soit de l'avenue du Port jusqu'à la propriété portant le numéro civique 103; le Conseil accepte les modalités de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs reçue d'Hydro-Québec au montant de 47 369,70 \$, t.i.; les coûts relatifs à cette entente seront appropriés à même le fond de roulement de la Municipalité; le remboursement du fond de roulement se fera au fur et à mesure que la Municipalité recevra des crédits de la part d'Hydro-Québec pour chaque branchement qui sera fait sur le réseau.

LOISIRS ET CULTURE

Loisirs Kakou – Rapport mensuel du mois de juin 2020.

INFORMATIONS

Prochaine réunion du conseil – Séance ordinaire – lundi 3 août 2020 à 19h30.



Mot de la mairesse

Chères Cacounaises et chers Cacounois,

L'été tire à sa fin. J'espère que vous avez passé un bel été, que vous avez pu profiter de la belle température et des paysages époustouflants qui entourent notre village.

Je me réjouis de voir comment notre village a été visité cet été. De voir les gens marcher, faire des balades en vélo, etc. Vous avez su enjoliver votre demeure et contribuer à rendre paisible de vivre chez nous. Vous avez pris le temps de relaxer avec vos amis et votre famille. Les derniers temps n'ont pas été faciles, mais je suis assurée que votre plein d'énergie a été fait pour faire face à l'automne et aux prochains mois à venir.

Dans un autre ordre d'idées, l'équipe de classificateurs de la corporation des Fleurons du Québec est passée le 18 août pour faire notre évaluation à savoir si nous allons obtenir un quatrième fleuron. Croisons-nous les doigts pour que cela fonctionne ! Je tiens à remercier M. Jean Guay qui nous a prêté son tracteur et sa charrette à foin d'époque pour décorer notre bureau lors de cette journée si importante, le tout avec l'aide de notre conseiller M. Bruno Gagnon. Je profite aussi de cette occasion pour remercier Mme Jacynthe Lachance et M. Yvon Gilbert qui ont travaillé à l'entretien et à l'amélioration de nos parcs de la Municipalité. Et finalement, merci à Mme Lizelle Ouellette et M. Jacques Desjardins pour s'être occupés de l'entretien du parc de l'Héritière.

De plus, la Municipalité a fait faire des travaux de pavage de la rue Leclerc et une partie de la rue Sénéchal afin de faciliter la circulation dans ces secteurs. Finalement, nous tenons à vous informer que la Municipalité vient aussi de se porter acquéreur du bâtiment de M. Renaud Côté (Arc-Tec Entreprise) au 1012 rue du Patrimoine pour en faire son garage municipal, payé à même les surplus.

Je vous souhaite une belle rentrée scolaire, autant les enfants que les professeurs et les parents. Continuons de respecter les consignes de la santé publique !

Ghislaine Daris, mairesse

UN BAC BRUN EFFICACE

**POUR LA FIERTÉ DE FAIRE UNE DIFFÉRENCE
ET DONNER UN RÉPIT À LA TERRE
POUR QUE NOS DÉCHETS DEVIENNENT
ÉNERGIE ET NON GASPILLAGE OU POLLUTION**



L'éco-bulletin

Ce qu'on a constaté...

Une plus grande quantité de matières qui ne devraient pas être déposées au bac brun se retrouve dans les camions de collecte de notre région depuis le mois d'avril dernier.

Dans certains cas, des camions contiennent tellement d'erreurs de tri qu'il est impossible de verser leur contenu dans la chaîne de traitement de l'usine de biométhanisation.

Par exemple...

Certaines matières générées par le nettoyage de nos terrains au printemps **NE VONT PAS** au bac brun :



les feuilles mortes
les arbustes et les branches
le terreau d'empotage
la terre ou le sable

Au besoin,
apportez ces matières
aux écocentres.

**Par respect pour nos concitoyens,
prenons le temps de faire un tri
qui fonctionne!**



DES QUESTIONS?
1 888 856-5552 poste 0
www.co-eco.org



DEVENIR MEMBRE DU CENTRE PRÉVENTION SUICIDE DU KRTB

Être membre du CPS du KRTB signifie que :

- Vous appuyez la prévention du suicide;
- Vous pourrez participer aux assemblées générales ou spéciales et voter sur les orientations possibles de l'organisme;
- Vous pourrez élire vos représentants au conseil d'administration;
- Vous pourrez vous présenter pour devenir membre du conseil d'administration;
- Vous serez informé de l'horaire des activités du CPS, semaine nationale ou autres.

Il n'en coûte que 7\$ pour devenir membre annuellement. Les dons sont les bienvenus et un reçu pour fin d'impôts est possible à partir de 20\$.

Inscription:

<http://www.cpsdukrtb.org/le-cps/devenir-membre/>

Téléphone: 418-862-9658

Le Centre Prévention Suicide du KRTB

Contribuer à répondre aux besoins de la population du KRTB concernant la problématique du suicide, le tout en intervenant prioritairement auprès des personnes suicidaires, des proches, des personnes endeuillées, des intervenants à la suite d'un suicide ou d'une tentative de suicide et des personnes à risque suicidaire et ce, dans le cadre de responsabilités spécifiques, de collaborations et de complémentarité avec les différents partenaires du milieu.

<http://www.cpsdukrtb.org/>

Ariane Briand, Intervenante

Centre Prévention Suicide du KRTB

35-D rue St-Louis, C.P. 353
Rivière-du-Loup, Qc G5R 3Y9

Tél. : 418 862-5685, poste 103

Téléc. : 418 862-4327



La prestation de compassion (Fédéral)

Article publié par Anne Packwood

La prestation de compassion permet à un proche, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, de s'absenter temporairement de son travail pour prodiguer des soins ou offrir du soutien à un membre de sa famille ou à un membre de la famille de son époux ou de son conjoint de fait, ou à une personne qui vous considère comme un membre de sa famille, parce qu'il souffre d'une grave maladie qui risque de causer son décès au cours des 26 prochaines semaines (6 mois).

Conditions et démarches pour accéder aux services

Pour avoir droit à ces prestations, il vous faut démontrer que : Votre rémunération hebdomadaire normale est réduite de plus de 40 %.

Vous avez accumulé 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière période de prestations.

Il faut faire la preuve de l'état de santé de la personne aidée par le dépôt d'un certificat médical confirmant la gravité de la maladie pouvant entraîner le décès dans les 26 semaines.

Si vous êtes en chômage et que vous recevez déjà des prestations d'assurance-emploi, vous pouvez aussi demander des prestations de compassion.

S'il s'agit d'une personne qui vous considère comme un membre de sa famille, il faut remplir le formulaire « Attestation – Prestations de compassion de l'assurance-emploi » (INS5223) et le faire signer par la personne ou son représentant juridique.

Aspect financier

Le taux de prestation de base est de 55 % de la rémunération assurable moyenne. En 2020, la prestation maximale par semaine est de 573 \$.

La prestation peut être plus élevée si le revenu familial annuel net est inférieur au montant déterminé par l'ARC \$ ou si la situation familiale (présence d'un enfant) s'applique à la situation du proche aidant.

La subvention peut être partagée entre plus d'un proche.

Cette subvention n'est disponible qu'à compter de la 3e semaine, pour une durée de 6 mois.

Le centre d'action bénévole dispose d'une agente d'information aux aînés pouvant vous aider dans ce domaine. N'hésitez pas à la contacter au : 418-867-8011 ou

informationainesrdl@gmail.com

Site internet : ***<https://www.actionbenevolebsl.org/seigneuries/services/service-d-information-pour-aines>***

Tremblements

La terre tremble dans mon corps
Et ma tête tourne sur elle-même
Ma langue fout l'camp veut prendre le bord
Le bord de quoi j'sais pas encore
J'sais pas encore où va mon corps

Quand donc reprendra-t-il son souffle?

L'eau de mes yeux écorche ma peau
J'voudrais crier à pleins poumons
J'veux respirer j'veux tout larguer
Mais je ne peux même plus crier

À la nuit noire
J'irai danser
Nue sous la pluie

J'apprendrai de nouveaux langages
Je parlerai ciel voie lactée
Je parlerai grande oie des neiges
Je parlerai fleuve et rocher
J'apprendrai des langues anciennes
Néolithique et latin
Je parlerai roseau et chêne
Je parlerai Frère Victorin

Je m'étendrai dans l'herbe molle
Et bercée par mes roses trémières
Je rêverai de pierres de lunes

Je suis une terre qui repose
Je m'assolle et je me jachère

À l'aube une fine rosée
Dépose un baiser sur ma bouche

La terre respire dans mon corps
Et mon souffle reprend son souffle

© Denise Boucher, avril-mai 2020

La maladie à coronavirus (COVID-19) est une infection virale qui peut dans certains cas entraîner des complications graves et même menacer la vie.

La COVID-19 se propage surtout par contact rapproché entre les personnes, c'est-à-dire par l'inspiration de gouttelettes générées par une personne infectée lorsqu'elle éternue, tousse ou parle. Certaines personnes peuvent être atteintes du virus sans présenter de symptômes. Le masque permettrait de réduire la projection de gouttelettes et servirait donc surtout à protéger les autres. Le port du masque est obligatoire pour les personnes de 10 ans et plus dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts, les transports en commun et dans les écoles à partir de la 5^{ème} année.

Il existe différents types de masques, soit le masque médical (jetable) et non médical (couvre-visage en tissu, réutilisable). Le masque non médical ou couvre-visage doit être constitué d'au moins deux couches de tissu tissé serré, permettre de respirer facilement et être suffisamment grand pour bien recouvrir la bouche et le nez. Choisissez un couvre-visage qui tient bien et avec lequel vous êtes confortable afin d'éviter d'avoir à le remplacer fréquemment. Si vous éprouvez de l'inconfort en portant le masque, débutez par le mettre pour de courtes périodes à la fois à la maison afin de vous y habituer.

Voici les étapes à suivre afin d'utiliser votre masque de façon optimale.

1- Lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant 20 secondes. Si cela n'est pas possible, utilisez une solution désinfectante pour les mains.

2- Fixez le masque derrière les oreilles à l'aide des élastiques ou des cordons. Ajustez le masque sur votre visage en vous assurant qu'il recouvre bien votre nez et votre bouche.

3- Lorsque vous portez votre masque, évitez de lui toucher ou de porter les mains à votre visage. S'il est humide, souillé ou endommagé, vous devez le remplacer.

4- Retirez le masque à l'aide des élastiques ou des cordons sans toucher le devant du masque puis repliez-le sur lui-même.

5- S'il s'agit d'un masque à usage unique, jetez-le à la poubelle. S'il s'agit d'un couvre-visage en tissu, lavez-le à l'eau chaude avec le reste de votre lessive. Si vous n'êtes pas à la maison lorsque vous enlevez votre masque, conservez-le dans un sac en plastique fermé.

6- Répétez l'étape du lavage des mains après avoir retiré le masque.

En terminant, il faut garder en tête que le port du masque ne remplace pas les autres mesures recommandées telles que le lavage régulier des mains et la distanciation physique de 2 mètres. Il est toutefois un atout supplémentaire dans la lutte contre la COVID-19. Il est de notre devoir collectif de le porter afin de protéger les gens plus vulnérables qui nous entourent.

Marie-Christine Houle, pharmacienne
pour les pharmacies Lépicier et Miousse



**Pharmacie
Lépicier, Miousse et associés**

418-867-3569

Heures d'ouverture

Lundi-vendredi

9h00 à 18h00

Mercredi: 9h00 à 20h00

Bas-St-Laurent Pharma
535, rue du Patrimoine
Cacouna (Québec) G0L 1G0
Téléphone : 418-867-3569
Télécopieur : 418-867-3568

Philippe Lépicier et
Marie-Hélène Miousse
pharmaciens propriétaires

535, RUE DU PATRIMOINE, CACOUNA - 418-867-3569

LE TEMPS D'UN CLIC! PAR YVAN ROY

Nous baignons dans un univers magique. Tous les jours, à chaque instant, sous nos yeux, des phénomènes aussi spectaculaires qu'étranges ont lieu sans que nous les remarquions vraiment. Ils sont pourtant à notre portée. Pour les voir et les 'saisir', 2 conditions sont nécessaires: Être très curieux et s'outiller d'un appareil photo.



Pissenlit solaire - 18 juin 2019, 19h33, obj. Canon EF-S 18-135mm

Boulangerie du Magasin général Sirois

OUVERT du MARDI au SAMEDI de 8h00 à 17h30

581-743-1173

Depuis le 15 JUIN, nous pouvons avoir des clients (de même adresse) aux tables. 2 tables sont disponibles à l'intérieur et quelques tables à l'extérieur, sur la terrasse et à l'arrière.

Les menus midi sont aussi de retour. Nous les affichons en milieu d'avant-midi. Vous pouvez appeler et faire préparer pour que le tout soit prêt à votre arrivée et réduire ainsi l'achalandage.

Les pizzas sont disponibles du mardi au samedi.

À Cacouna.

COURS D'ANGLAIS ou de CONVERSATION ANGLAISE

Cours en petit groupe de 2 à 4 ou cours privé.
Adapté à vos besoins.

Pour informations, contacter:

Karen-Ann Fallu
418 867-4439

RECHERCHE

Articles de cuir et anciens colliers de perles ou autres,
laine à tricot, tiges de fibre de verre,
pour les recycler en objets artistiques.



J'achète vos vieux papiers...

... d'avant 1940

- Cartes postales
- Photos (scènes de vie)
- Images pieuses (dentelle)
- Cartes mortuaires

Richard Michaud
418.862.5671

babillard

BIBLIOTHÈQUE ÉMILE-NELLIGAN

DE RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

Lundi: 19h à 20h30
Mercredi: 19h à 20h30
Jeudi: 15h30 à 16h30
Samedi: 10h à 11h

IMPORTANT

- **MASQUE OBLIGATOIRE**
- **SE LAVER LES MAINS**
- **RESPECTER LE 2 MÈTRES**

*Pour tous les membres de la biblio, vous pouvez nous
envoyer un courriel pour faire vos demandes de livres
et dès que ce sera prêt, nous allons vous avertir.*
biblio.cacouna@crsbp.net

EXPOSITION EN COURS :

Le Café, jusqu'au 4 novembre.

Boisson mondialement connue, produit des pays
exotiques, voici tout ce que l'amateur doit savoir
de la récolte du grain jusqu'à la dégustation.

Connaissez-vous la cafétomanie?

La cuisine avec le café vous intéresse?

*Notre choix de volumes vous invite à entrer
dans cet univers aromatique!*

Ils sont déjà là:
les LIVRES SUR L'HALLOWEEN !
Bon automne!

Resp.: Céline Roy,
Consultez notre page Facebook pour plus d'informations.

RECHERCHE TERRAIN À LOUER POUR JARDIN

Bonjour Cacouna.

Je suis à la recherche d'un terrain
à louer d'un maximum de 50'/50'.

C'est pour pouvoir défricher à l'au-
tomne et jardiner au printemps.

Pour me rejoindre, par courriel ou
téléphone :

datho72304@gmail.com
et
418-709-4121

David Thomassin, Cacouna



**SUPPORTONS LA NOMINATION
DE L'ÉGLISE ST JAMES AUX PRIX
D'EXCELLENCE DU CPRQ 2020,
CATÉGORIE RESTAURATION.
EN VOTANT D'UN SIMPLE CLIC !**



Chaque année, le Conseil du patrimoine
religieux du Québec, l'organisme qui a sub-
ventionné 70% des coûts de restauration de
l'église St James et du presbytère adjacent
(The Parsonage), présente un prix d'excel-
lence. Cette année, St James est une des
8 mises en nomination dans la catégorie
RESTAURATION. C'est un prix à jury; donc
un comité d'experts analyse les candida-
tures et prend sa décision.
Cependant, pour la première fois, il y a aussi
un prix du public et tout le monde peut voter.

Voici le lien vers la page du concours avec
les nominations pour toutes les catégories:
<https://concours.patrimoine-religieux.qc.ca/>
- **St James est le tout dernier de la liste.**
- **Un clic sur la photo** donne les détails du
projet et **offre de voter** pour ce projet.
- Pour voter, **on doit inscrire notre adresse**
courriel et le système nous envoie aussitôt
un message courriel nous permettant de
confirmer ce vote. Et le tour est joué!
- **On peut voter jusqu'au 25 septembre!**
- **Invitez vos proches à faire de même!**



PROGRAMMATION D'AUTOMNE



Enfants

Zumba Enfants

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Mercredi
Heures : 18h00 à 19h00
Coût : 90 \$
Début : 23 septembre 2020
Fin : 25 novembre 2020
Nombre de cours : 10
Places disponibles : 15
Responsable : Patricia Garcia

Soccer Intérieur

La décision sera prise en octobre.

Enfants, Adolescents, Adultes

Karaté

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Vendredi
Heures : 18h30 à 20h30
Coût : À venir
Début : 2 octobre 2020
Fin : 11 décembre 2020
Nombre de cours : 11
Places disponibles : 12
Responsable : Denis Boucher

Kobudo

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Lundi
Heures : 18h30 à 20h30
Coût : À venir
Début : 5 septembre 2020
Fin : 14 décembre 2020
Nombre de cours : 11
Places disponibles : 12
Responsable : Denis Boucher

Adultes

Zumba

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Mercredi
Heures : 19h15 à 20h15
Coût : 110 \$
Début : 23 septembre 2020
Fin : 25 novembre 2020
Nombre de cours : 10
Places disponibles : 12
Responsable : Patricia Garcia

Entraînement Circuit 1, 2, 3, 4 4 possibilités de cours

1- Entraînement circuit
Mardi / 18h00 à 19h00

2- Entraînement circuit
Mardi / 19h15 à 20h15

Début : 15 septembre 2020
Fin : 15 décembre 2020

3- Entraînement circuit
Jeudi / 18h00 à 19h00

4- Entraînement circuit
Jeudi / 19h15 à 20h15

Début : 17 septembre 2020
Fin : 17 décembre 2020

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Coût : 80\$
Nombre de cours : 14
Places disponibles : 12
Responsable : Valérie Gosselin

Aînés

Équilibre et maintien

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Mardi
Heures : 13h15 à 14h15
Coût : 60 \$
Début : 23 septembre 2020
Fin : 11 novembre 2020
Nombre de cours : 8
Places disponibles : 12
Responsable : Éric Gagnon

Tricoteuse

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jour : Mercredi
Heures : 13h00 à 15h30
Coût : Gratuit
Début : 16 septembre 2020
Fin : 9 décembre 2020
Nombre de cours : 13
Places disponibles : À déterminer
Pas besoin d'inscription
Responsable : Lise Pelletier

Comité Amis des Aînés

Endroit : Centre de Loisirs Place St-G
Jours : Lundi et Mardi
Heures : 13h00 à 15h00
Coût : Gratuit
Début : 14 septembre 2020
Fin : 15 décembre 2020
Nombre de cours : 28
Places disponibles : A Déterminer
Pas besoin d'inscription
Responsable : Danielle Gagné

Inscription du 31 août au 14 septembre 2020

Pour informations et inscriptions contactez-nous sur Facebook, courriel ou par téléphone.

«Municipalité de Cacouna—Loisirs Kakou»

loisirs@cacouna.ca

418-867-1781 #5

Cédric Soucy

Autres cours dès octobre.